

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

MARS/AVRIL 2012

N°13

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456

8 ÉLECTIONS COMMUNALES:
APPLIQUER LES DROITS
HUMAINS AU QUOTIDIEN

8 AMNESTY, DOCTEUR
HONORIS CAUSA DE L'UCL



PAS D'ARMES POUR VIOLER LES DROITS HUMAINS

TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES – L'HEURE DE LA DÉCISION



SIGN FOR SYRIA

Le 15 mars 2012 marquait le 1^{er} anniversaire de la révolution syrienne. Des militants d'Amnesty International Belgique se sont rassemblés pour manifester leur soutien aux victimes de la répression en cours. © Aibf

ÉDITO

Si c'est pas nous, c'est un autre...

Quand on regarde le monde aujourd'hui, on constate qu'il y a des valeurs et... des valeurs.

Des valeurs, comme les droits humains, qui sont défendues tant bien que mal par vous, et vous, et vous, là-bas, et peu ou prou reconnues par les États. Ces derniers, sous la pression des activistes et de leurs populations, ont fini par accepter des règles plus ou moins contraignantes, que la rue leur réclame de temps à autre, comme on l'a vu pendant le « printemps arabe ».

Et puis des valeurs sonnantes et rébuchantes, qui font tourner le monde, comme on dit, même si c'est dans le sens contraire aux premières valeurs dont je parlais ci-dessus. L'argent (le plus souvent virtuel, d'ailleurs) sert de mètre-étalon à toutes nos activités. Notre travail, l'organisation de nos

sociétés, notre vie pour faire bref, ne sont pas évalués au regard de leur utilité sociale.

Peu importe qu'il s'agisse de produire des bananes ou des armes. Encore que : la production de ces fruits est mieux réglementée que celui des fusils et munitions. Pour ces dernières, les gouvernements, les entreprises et ceux qui y travaillent n'arrêtent pas de nous dire : « si ce n'est pas nous qui les vendons, d'autres le feront quand même ». Peu importe si des millions de civils, comme vous et moi (mais souvent plus pauvres), en sont les victimes.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec ces « valeurs ». C'est pour cela que nous nous battons pour que le commerce des armes soit mieux réglementé partout dans le monde. C'est pour cela qu'il faut qu'un traité convenable soit voté aux Nations unies en juillet. Place aux valeurs, les vraies, les premières.

Philippe Hensmans,
directeur d'Amnesty International Belgique francophone

© Amnesty International Publications 2012. © AILRC-FR pour la version francophone © AIBF pour les pages belges

Amnesty International
Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
Tel : 02/538.81.77
Fax : 02/537.37.29
www.amnesty.be -
amnesty@amnesty.be
Compte :
IBAN BE85 0012 0000 7006
BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier
recyclé.
Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture : Un soldat de l'Armée nationale tchadienne devant le palais présidentiel à N'Djamena, février 2008. Amnesty International a connaissance de transferts d'armes au Tchad, pays où des violations des droits humains ont toujours lieu.
© PASCAL GUYOT/AFP/Getty Images

SUIVEZ LE FIL

UNE URGENGE MÉDICALE

Les professionnels de santé de Syrie et du Bahreïn sont arrêtés et torturés parce qu'ils font leur métier. Faites pression sur les autorités pour mettre fin à ces pratiques.
LISA SHERMAN-NIKOLAUS.

PAGE 6

PAR SOLIDARITÉ, AVEC INDIGNATION

Informez-vous des actions menées par Amnesty International en réponse aux événements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.



PAGE 10

LES DROITS HUMAINS SOUS LA LUMIÈRE

ANANDA REEVES s'intéresse à un mécanisme des Nations unies qui examine le bilan de tous ses États membres en matière de droits humains.



PAGE 14

L'ENTRETIEN DU FIL D'AMNESTY

En Afrique, des populations résistent aux expulsions forcées. **BRIDGET BURROWS** s'est entretenue avec les militants **MINICAH OTIENO HAMISI** et **PHILIP KUMAH** au sujet d'une semaine d'action en faveur du droit au logement.



PAGE 16

J'AURAIS VOULU ÊTRE ACTIVISTE !

Vous n'aviez pas le temps, vous ne saviez pas comment ? Vous n'étiez pas le seul ! Désormais, où que vous soyez, quelle que soit votre disponibilité, vous pouvez contribuer au combat d'Amnesty International.



PAGE 20

AGISSEZ : LETTRES DU MOIS
LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ
PAGE 27

LE FIL



PAS D'ACCORD, J'ASSUME

Amnesty International lance pour la troisième année consécutive sa grande journée d'action « **PAS D'ACCORD, J'ASSUME** ».

PAGE 9



PAS D'ARMES POUR VIOLER LES DROITS HUMAINS

Vous souhaitez que le traité sur le commerce des armes protège les droits humains ? Participez à notre campagne !

PAGE 12



JEUNES TOUJOURS

La journée **OXFAMNESTY**, qui a eu lieu le 7 mars 2012 à la Marlagne à Wépion, a rassemblé plus de 300 jeunes venus de toute la Belgique francophone, engagés dans des groupes Amnesty et des JM d'Oxfam.

PAGE 15



APPLIQUER LES DROITS HUMAINS AU QUOTIDIEN DANS LES COMMUNES ?

La Cité est de toute évidence un espace privilégié pour la sauvegarde des droits humains. Elle doit faire face à de nombreux défis liés, notamment, à l'actualité mondiale politique et économique.

PAGE 18



AMNESTY INTERNATIONAL, DOCTEUR HONORIS CAUSA DE L'UCL

Trois personnalités ont été choisies pour recevoir le titre de docteur honoris causa: Solange Lusiku Nsimire, Salil Shetty pour Amnesty International et Daniel Cornu.

PAGE 24

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX.

PAGE 30

Notre Actualité

Nouvelles des équipes et campagnes régionales d'Amnesty International

Personnes en danger

L'action *Écrire pour les droits* est efficace

Le militant azerbaïdjanais Jabbar Savalan (photo ci-dessous) a été libéré de prison. Il a bénéficié d'une grâce présidentielle le 26 décembre après avoir purgé 11 mois de la peine de deux ans et demi à laquelle il avait été condamné.

Les membres et sympathisants d'Amnesty ont agi en faveur de Jabbar, inculpé de détention de stupéfiants après avoir lancé un appel à une « Journée de colère » en Azerbaïdjan. Son histoire a été racontée dans le *Fil d'Amnesty*.

Au cours de cette action, des milliers de personnes ont demandé justice pour Valentina Rosendo Cantú (photo du bas, à droite) et Inés Fernández Ortega (à gauche) qui ont été violées par des militaires mexicains.

Le gouvernement mexicain a finalement reconnu de façon officielle sa responsabilité dans le viol et les sévices infligés à Valentina. Une deuxième déclaration officielle concernera Inés.



« Le régime syrien ne craint pas les prisonniers mais ceux qui ne les oublient pas. »

Razan Ghazzawi, blogueuse syrienne exilée.

Amériques

Envoyez des chaussettes aux migrants

Les migrants qui traversent le Mexique sont toujours en butte aux mauvais traitements infligés par les autorités. Des bandes criminelles commettent



Image tirée de *What would you take?* un film sur les migrants mexicains. ©AI

contre eux des enlèvements et des agressions. Des refuges installés le long du parcours leur fournissent une aide de première nécessité, notamment des vêtements. Vous pouvez leur témoigner votre solidarité en achetant une paire de chaussettes sur la boutique en ligne de la section belge francophone d'Amnesty International.

www.amnesty.be/chaussettes

Afrique

Nigeria – les droits des LGBT menacés

Les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) du Nigeria pourraient bientôt encourir des peines allant jusqu'à 14 ans de prison pour relation homosexuelle. Nous appelons la Chambre des représentants du Nigeria à rejeter le projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe, qui incrimine également les personnes qui sont « témoins » de relations homosexuelles, les « aident » ou les « encouragent », et sanctionne l'établissement de clubs gays et d'organisations de défense des droits des LGBT.

<http://tinyurl.com/nigeria-bill>

Asie et Pacifique

Un film sur l'Afghanistan interdit

À 21 ans, Gulnaz s'est vu infliger une peine de 12 ans de prison pour adultère après avoir raconté à la police afghane qu'elle avait été violée à l'âge de 19 ans. Son histoire figure dans un nouveau film consacré aux femmes incarcérées en Afghanistan, dont la sortie publique a été interdite par le bureau du représentant spécial de l'Union européenne en Afghanistan en raison de craintes pour la sécurité des femmes représentées. Amnesty a rencontré des représentants de l'UE et la réalisatrice pour aborder avec eux les questions soulevées par le film, et plaide en faveur de l'instauration en Afghanistan d'une loi efficace sur les violences faites aux femmes.

95% des habitants de la région Asie-Pacifique vivent dans des pays où la peine de mort est toujours en vigueur.

« L'individu compte; l'individu a le choix. Vaclav Havel [...] nous a montré que nous pouvions choisir une vie meilleure, que nous pouvions être meilleurs. »

Jasmine, sur Facebook, lors de la mort de Vaclav Havel, ancien président de Tchécoslovaquie



Une famille jahalin à al Mihtwish, dans les territoires palestiniens occupés (3 novembre 2011).

L'armée israélienne envisage d'expulser de force et de déplacer les habitants de 20 villages palestiniens situés en Cisjordanie occupée. Ce projet prévoit le transfert des villages, dont la plupart sont des Bédoïns jahalins, vers un terrain situé à 300 mètres de la décharge municipale de Jérusalem. Pour vous opposer au transfert de certains des habitants les plus pauvres de Cisjordanie occupée, rendez-vous sur <http://tinyurl.com/jahalin>

© Amnesty International



Europe et Asie Centrale Dans les centres de détention chypriotes

Lors d'une visite récente à Chypre, Amnesty a constaté des conditions d'hygiène déplorables dans les centres de détention de migrants de l'île et a pu voir que l'assistance médicale et juridique y est limitée. Les demandeurs d'asile et les migrants en instance d'expulsion peuvent passer des mois dans ces centres où jusqu'à trois détenus partagent une petite cellule exposée aux courants d'air. Faute de soins médicaux adaptés, un détenu interné depuis quatre mois a raconté qu'il était en train de perdre progressivement la vue.

<http://tinyurl.com/Cyprus-centres>

Moyen-Orient et Afrique du Nord Des châtiments cruels, inhumains et dégradants

Une femme saoudienne accusée de « sorcellerie » a été exécutée par décapitation. C'est la deuxième fois en quelques mois que quelqu'un est mis à mort pour sorcellerie en Arabie saoudite ; en septembre 2011, un Soudanais avait été décapité à l'issue d'un procès inique. En décembre, la Cour suprême saoudienne a confirmé les sentences prononcées à l'encontre de six Bédouins, à savoir l'amputation de la main droite et du pied gauche, pour « banditisme de grand chemin ». Ces hommes ont semble-t-il été torturés pour leur faire avouer leur crime.

<http://tinyurl.com/Saudi-16-12>

300 000

homicides par balle auraient lieu chaque année hors conflits armés. Page 13.

En première ligne

Ils sont des milliers bloqués dans le désert

En décembre, j'ai rencontré Omar, 17 ans, (ci-dessous) au camp de réfugiés de Choucha, en Tunisie. Omar avait réchappé de deux conflits armés, le premier en Somalie, son pays natal, le second en Libye, où il a été victime d'une agression terrible et laissé sans connaissance. Le camp de Choucha, un océan de tentes blanches (fournies par les Nations Unies) qui s'étend sur les sables du Sahara, est son nouveau chez-lui. Il y est seul, partiellement paralysé à la suite de ses blessures. Un médecin du camp qui l'a examiné a découvert qu'il lui manquait un rein – personne, pas même Omar, ne sait exactement ce qui s'est passé.

C'était ma deuxième visite à Choucha. Situé à sept kilomètres de la frontière libyenne, le camp abrite actuellement près de 3 000 personnes – des réfugiés pour la plupart originaires du Soudan, de Somalie et d'Érythrée, qui ont fui le conflit libyen l'année dernière. Depuis notre première visite en juin 2011, nous nous sommes employés à plaider la cause des personnes coincées dans le camp et d'autres bloquées à la frontière égyptienne. Depuis maintenant un an, elles nourrissent l'espoir de quitter le camp dans un avenir proche pour commencer une nouvelle vie dans un pays sûr disposé à les réinstaller.

Cette fois, nous sommes revenus à Choucha accompagnés de deux réalisateurs. Nous voulions témoigner des réalités des déplacements, des conséquences de la guerre, et de l'attente angoissante qu'Omar et des milliers d'autres sont forcés d'endurer tant qu'ils n'auront pas trouvé de terre d'asile. À l'heure où les réalisateurs montent les images tournées à Choucha, nous avons toutes les raisons d'être optimistes. Certains signes montrent que des pays commencent à s'intéresser au sort de ces réfugiés et que les gouvernements qui sont les mieux placés pour proposer des lieux de réinstallation pourraient bientôt être convaincus de leur tendre la main. Pour Omar, qui est toujours à Choucha, ce pourrait être le début d'une nouvelle vie. ■ Par Charlotte Philips, chargée de campagne au Secrétariat international d'Amnesty International

Pour obtenir davantage d'informations :
www.amnesty.be/refugiés



www.marcsilver.net

UNE URGENCE MÉDICALE

Des membres du personnel infirmier et médical subissent injures et agressions ou même se font tuer pour avoir exercé leur métier. Militante et infirmière diplômée, LISA SHERMAN-NIKOLAUS raconte :

Travailler dans le milieu médical ne va pas sans risques. Le surmenage, le danger de contamination et la prise en charge de patients difficiles ou dangereux figurent parmi les plus courants.

Mais beaucoup de professionnels de la santé affrontent des menaces encore plus graves : ils s'exposent au harcèlement, aux arrestations, à la torture, et même à la mort pour avoir pris en charge des patients recherchés par les autorités, ou pour avoir préconisé des initiatives susceptibles, à leurs yeux, d'améliorer la santé publique.

En mars et avril 2011, des dizaines de professionnels de la santé, dont des médecins, des auxiliaires médicaux et des infirmières, ont été arrêtés à Bahreïn. Beaucoup avaient dénoncé en connaissance de cause des atteintes aux droits humains commises par les agents de la force publique lors de la répression brutale de manifestations. Quarante-huit d'entre eux ont été jugés lors de deux procès distincts. Ancienne présidente de l'Association des infirmiers du Bahreïn, Roula al Saffar (photo page suivante) faisait partie des personnes interpellées.

« Le lendemain de mon arrestation, ils m'ont frappée au visage avec un appareil électrique, se souvient-elle. J'ai eu un vertige. J'ai perdu connaissance. Et quand je me suis réveillée, un autre individu m'a traitée de prostituée et a insulté ma famille. L'un d'eux m'a dit : "On va bien s'amuser avec toi." »

Roula raconte avoir été frappée, giflée, soumise à des décharges électriques, et avoir subi une coupe de cheveux. En septembre 2011, elle et 19 de ses confrères, travaillant pour la plupart au centre médical de Salmaniya, ont été reconnus coupables, entre autres, d'occupation d'un hôpital gouvernemental, de détention d'armes et de vol de médicaments. Un tribunal militaire les a condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans d'emprisonnement. Libérés sous caution, ils font actuellement appel de leur condamnation devant une juridiction civile. Les 28 personnes restantes font l'objet d'une procédure distincte.

VISÉS POUR AVOIR EXERCÉ LEUR MÉTIER

En Syrie, les pouvoirs publics bloquent l'accès aux soins pour les personnes blessées pendant les mouvements de protestation qui ont débuté en mars 2011. Si certains professionnels de la santé



ont été impliqués dans des violations des droits humains, d'autres, en grand nombre, sont menacés, détenus au secret, torturés ou tués pour avoir soigné des blessés.

À l'hôpital al Birr wa al Khadamat de Baniyas, dans le nord-ouest du pays, un témoin nous a raconté qu'un médecin et un infirmier de 19 ans, vêtus tous deux de la tunique verte de l'hôpital, avaient été pris à partie pour avoir soigné des «terroristes» : « Des soldats et des membres des forces de sécurité [...] ont demandé : "Où est le médecin ? Où est le médecin ?" Alors ils l'ont frappé violemment... Ils se sont moqués de l'infirmier en disant : "Regarde comme il est beau, en vert !" Puis j'ai en-

tendu le bruit sonore de la grosse matraque de bois sur son corps, suivi de [ses] hurlements... Et tout en le frappant, ils lui disaient : "Tu étais à l'hôpital, hein ? Tu soignais les blessés, hein ?" »

L'infirmier a été arrêté et est toujours en détention.

EN PRISON POUR AVOIR COMBATTU LE SIDA

Médecins, Kamiar et Arash Alaei traitaient des personnes vivant avec le VIH/sida dans leur pays, l'Iran. Axé sur la prévention et le traitement du VIH et du sida, notamment chez les consommateurs de drogues injectables, leur travail jouit d'une re-

En partant de la gauche : Roula al Saffar, Kamiar et Arash Alaei, Binayak Sen.



© DR



© Amy Hart



© Satya Sivaraman

Un ambulancier indique une vitre que les forces de sécurité ont fracassée lorsque l'ambulance a voulu secourir des manifestants blessés à Bahreïn (février 2011).

© Amnesty International



S'adressant à nous en juillet 2011, Kamiar se souvenait : « C'est dur d'être en prison, mais en tant que médecins et praticiens de la santé publique, nous avons toujours une obligation [dispenser une éducation sur la santé]. Nous avons donc continué à travailler, en parlant aux autres prisonniers de leur santé, du VIH, de la tuberculose, du tabac et des précautions générales à prendre. »

En 2010, Amnesty International et d'autres organisations ayant agi en leur faveur, Kamiar a été libéré, après avoir purgé la moitié de sa peine. Arash a été gracié et relâché en 2011.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DÉFENSEURS DES DROITS

Les professionnels de la santé inspirent souvent le respect et la confiance car ils occupent une place particulière dans la société – ils soignent, et on peut leur parler en confiance. En gagnant la confiance de leurs patients et en recueillant des informations sur leur santé, ils voient des aspects que d'autres ne perçoivent pas toujours.

Il arrive qu'ils découvrent et dévoilent les risques possibles sur la santé d'un produit ou d'une nouvelle activité économique. Ils sont parfois témoins des injustices commises autour d'eux et se sentent poussés à agir. En d'autres termes, ils entrent dans le monde du militantisme. Ce faisant, ils s'exposent aux agressions, au harcèlement et aux mauvais traitements.

Médecin de proximité dans l'État du Chhattisgarh, dans le centre de l'Inde, Binayak Sen (ci-dessus, à droite) a été jeté en prison à plusieurs reprises depuis 2007. Il travaillait auprès de communautés adivasis (aborigènes) marginalisées, dans une région où les forces du gouvernement et les groupes armés maoïstes s'affrontent violemment depuis des années. Le docteur Sen a été arrêté une première fois en 2007, peu de temps après avoir déclaré que des personnes abattues par la police du Chhattisgarh en mars de la même année étaient des habitants adivasis et non pas des maoïstes armés comme le soutenait la police. Invoquant ses visites à caractère médical à un chef maoïste incarcéré, les autorités de poursuite ont également prétendu que le docteur Sen collaborait avec les groupes maoïstes interdits, alors qu'il avait la permission de l'encadre-

ment pénitentiaire.

En 2010, le docteur Sen a été condamné à la prison à perpétuité après avoir été reconnu coupable de sédition et de conspiration au terme d'un procès inéquitable. À la suite des pressions exercées par Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains en avril 2011, il a été libéré sous caution par la Cour suprême, mais fait toujours l'objet d'une procédure.

L'expérience de la prison et le soutien d'Amnesty International et d'autres organisations à travers le monde ont conduit Kamiar et Arash Alaei à s'impliquer plus avant dans le plaidoyer et le militantisme. « Grâce à vos efforts, écrivaient-ils au lendemain de leur libération, nous avons envie de prolonger votre action en nous faisant la voix des sans-voix, pour ceux qui vivent une situation similaire à la nôtre. »

EN CAMPAGNE DEPUIS 40 ANS

Depuis près de quatre décennies, Amnesty International travaille avec et pour les professionnels de la santé à travers le monde dans le but de promouvoir et de protéger les droits humains. Nous œuvrons pour que les professionnels de la santé – qu'ils soignent les malades et les blessés, qu'ils défendent les droits des populations, ou qu'ils fassent les deux – soient à l'abri de la prison, de la torture, des disparitions, du harcèlement et des actes de violence.

Les gouvernements doivent respecter le rôle de soignants des professionnels de la santé. Comme l'a écrit le docteur Hani Mowafi, délégué d'Amnesty International au Bahreïn en février 2011, « si nous acceptons que la fourniture de soins médicaux soit assimilée à un "soutien à l'ennemi" [...] un espace protégé qui joue un rôle important dans la société moderne sera anéanti. »

AGISSEZ

Réclamez la justice pour les professionnels de santé en Syrie en cliquant sur TAKE ACTION sur la page www.eyesonsyria.org (en anglais)

Lisez le rapport d'Amnesty International sur la situation sanitaire en Syrie (index MDE 24/059/2011).

Informez-vous sur la situation des professionnels de santé du Bahreïn et agissez en leur faveur :

<http://www.amnesty.org/fr/region/bahrain>

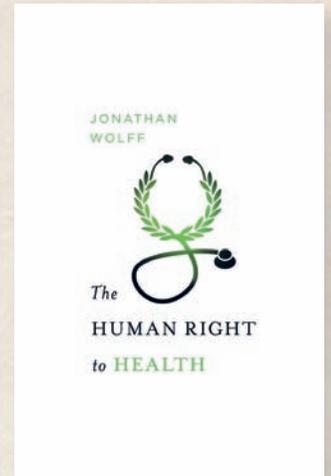
Obtenez de plus amples informations sur Arash et Kamiar Alaei sur <http://tinyurl.com/freed-iranian-doctors>

connaissance internationale. Les deux frères (photo page suivante) participaient à des colloques et à des cycles de formation dans différents pays, et collaboraient avec des institutions étrangères œuvrant dans le même domaine, notamment aux États-Unis.

En 2008, alors qu'ils n'avaient pas d'activité politique, les frères Alaei ont été arrêtés et jetés en prison pour « coopération avec un gouvernement ennemi ». Détenus à l'isolement cellulaire dans la prison tristement célèbre d'Evin, à Téhéran, et soumis à des interrogatoires pendant quatre mois, ils ont finalement été autorisés à participer à des activités pénitentiaires.

LE DROIT À LA SANTÉ, UN DROIT HUMAIN

Peu de sujets relatifs aux droits humains ont suscité autant de débats que la question du droit à la santé. Ses défenseurs estiment qu'il doit être assimilé à un droit fondamental, au même titre que la liberté d'expression, mais leurs adversaires affirment que c'est là une ambition irréaliste et inapplicable. Dans cet extrait de son livre *The Human Right to Health*, JONATHAN WOLFF évoque quelques questions clés de ce débat.



Tout le monde en convient : infliger à quelqu'un sans le juger une longue incarcération est une atteinte aux droits humains. Mais si, après avoir enduré pendant plusieurs mois un temps exécrable, vous prétendez que vos droits sont violés, vous aurez l'air de faire une plaisanterie d'un goût douteux. Les conséquences d'une mauvaise santé s'apparentent-elles à un emprisonnement arbitraire ou à un climat inhospitalier ? Après tout, on considère en général que la maladie est un coup du sort, à moins qu'elle ne résulte de certains modes de vie.

Prenons le cas de Moleen Mudimu, morte du sida au Zimbabwe en 2006. La dernière année de sa vie a été terrible : elle maigrissait à vue d'œil et son corps était couvert de lésions et de mycoses infectées. Les médicaments antirétroviraux qui lui auraient permis de retrouver un état physique satisfaisant et de vivre plus longtemps étaient disponibles à la pharmacie, à deux pas de chez elle. Mais elle n'avait pas les moyens de les acheter. De toutes façons, le pouvoir d'achat s'était effondré sous l'effet de l'hyperinflation qui a caractérisé le régime du président Robert Mugabe. Le système de santé du Zimbabwe, qui avait bien fonctionné naguère, avait fait faillite. Rares étaient ceux qui pouvaient bénéficier de la gratuité des soins ; la demande était largement supérieure à l'offre. C'est ainsi que Moleen Mudimu est morte, en raison, semble-t-il, de décisions prises par d'autres personnes concernant le prix des médicaments, le droit des brevets, la politique économique, les priorités nationales et les sanctions internationales. Ces décisions ont structuré son environnement de telle sorte qu'il était impossible pour elle de survivre. Quelle que soit la cause de son état de santé, il semble raisonnable d'affirmer que le droit humain à la santé de Moleen Mudimu n'a pas été respecté.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) reconnaît « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre » et appelle tous les États parties à « assurer le plein exercice de ce droit ».

Mais si l'on garantit à tous les habitants de la planète le droit de jouir du meilleur état de santé qu'ils soient capables d'atteindre, qu'est-ce que cela implique ? Tous les êtres humains du monde ont-ils droit à l'état de santé et à l'espérance de vie des Japonais, qui sont actuellement sur la Terre ceux qui ont le plus de chances de vivre longtemps ? Comment atteindre cet objectif ?

En 2000, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a présenté des méthodes d'approche pratique du droit humain à la santé. Selon le Comité, le droit à la santé n'est pas équivalent au droit d'être en bonne santé. Mais il ne se limite pas non plus au droit à bénéficier de soins médicaux, car ce n'est que l'un des nombreux facteurs de la santé, qui incluent également d'autres critères essentiels, par exemple des conditions de vie et de travail saines.

Mais qu'en est-il des États confrontés à un manque de ressources ? Le Comité admet que parfois un État ne peut pas, pour des raisons légitimes, assurer le plein exercice du droit à la santé, et parle donc de « réalisation progressive ». Cela signifie qu'un pays doit progresser étape par étape, de manière organisée et ciblée, vers la pleine réalisation de ce droit, sans que l'on puisse lui reprocher de ne pas garantir immédiatement le meilleur état de santé à sa population, si cet objectif ne peut pas être atteint. Cependant, l'État a des « obligations minimales », c'est-à-dire que les États doivent utiliser toutes les ressources dont ils disposent pour dispenser les soins médicaux de base.

Ces deux principes peuvent sembler en totale

contradiction. Il se peut qu'un pays très pauvre ne puisse pas prodiguer des soins de santé, même élémentaires, à tous. Mais s'il n'a pas les moyens d'en faire plus, à quoi bon l'accuser de violer les droits humains ? Dans de tels cas, le Comité indique que l'État devrait demander une aide internationale. En signant le PIDESC, les nations riches se sont d'ailleurs engagées à aider les pays les plus pauvres à respecter leurs obligations minimales. Cela soulève l'une des questions philosophiques et juridiques essentielles en matière de droits humains : quelles sont les personnes ou les organismes à qui il incombe de réaliser ces droits, notamment lorsque le coût impliqué est très élevé ?

Aujourd'hui, le droit humain à la santé fait partie intégrante du droit international, même si certains aspects doivent encore être précisés. Si l'on considère cette notion de façon abstraite, on peut aisément perdre de vue ce qu'elle recouvre. Elle ne se réduit pas au droit aux soins médicaux, mais ne peut se traduire par un droit à jouir d'une bonne santé. Toutefois, lorsqu'on prend connaissance de ce que vivent des hommes ou des femmes comme Moleen Mudimu, on comprend mieux de quoi il s'agit.

Traduction d'un extrait de *The Human Right to Health* (Jonathan Wolff). Copyright © 2012 par Jonathan Wolff. Avec l'autorisation de l'éditeur, W.W. Norton & Company, Inc. Publié en avril, vendu 14,99 GBP.

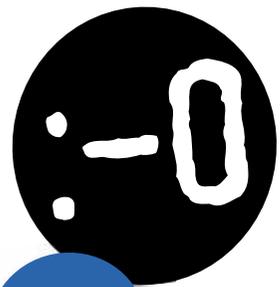
Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas les opinions ou orientations officielles d'Amnesty International.

The Human Right to Health fait partie de Global Ethics, une collection de livres d'Amnesty International (disponibles uniquement en anglais).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.amnestyusa.org/about-us/amnesty-50-years/global-ethics-book-series



Pas d'accord, j'assume!



Edition
2012

AMNESTY
INTERNATIONAL



Se battre pour les droits humains, ça en vaut la peine !

QUAND?
LE 19
OCTOBRE
2012

Pour qui?
Pour tous les
élèves de primaire
et secondaire qui
pensent que se
battre pour les
droits humains.
ça en vaut la
peine

AGISSONS POUR LES ENFANTS SOLDATS

Où?
DANS
VOTRE
ÉCOLE

Amnesty International lance pour la troisième année consécutive sa grande journée d'action « Pas d'accord, j'assume ». Après le succès de l'édition précédente, lors de laquelle plus de 110 écoles de la région wallonne et de Bruxelles-Capitale se sont mobilisés pour défendre le droit à la liberté d'expression, nous vous proposons cette année d'agir pour les enfants soldats.

Pourquoi les enfants soldats ? On estime qu'environ 300 000 enfants sont recrutés par des groupes armés de par le monde, et prennent part à des conflits violents qui les dépassent. Ils deviennent soldats, mais aussi porteurs d'armes, messagers, cuisiniers, esclaves sexuels, entre autres. Leurs droits les plus fondamentaux, tels que le droit à la vie, à l'éducation, à la santé, ne

sont pas respectés. De plus, leur réintégration dans la société est souvent difficile et longue. Si les enfants soldats sont toujours une réalité, cette thématique est de moins en moins abordée dans les médias et les débats internationaux. C'est pourquoi nous vous proposons, sur une journée, d'agir pour faire connaître et soutenir les enfants soldats.

Comment faire ? Affiches, débats, saynètes, écriture de cartes, dessins, photos... il existe de nombreuses manières de réussir la journée Padaja !

Un dossier pédagogique (disponible en juin), un dossier d'exercices et un autre d'actions, vous permettront de travailler la thématique, de l'aborder avec vos élèves et d'avoir pleins d'idées pour mener au mieux cette journée.

Alors n'attendez plus, inscrivez-vous ! Il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription ci-contre. Nous reprendrons contact avec vous.

Pour plus d'infos : Laura Lhoir – llhoir@amnesty.be

Parlez-en autour de vous. Vous connaissez des profs, des directeurs, des éducateurs.... donnez-leur l'info. Cette journée ne doit pas être cachée.

**Formulaire d'inscription à renvoyer à
AIBF, Laura Lhoir,
9 rue Berckmans, 1060 BXL**

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

Nom du responsable : _____

Prénom du responsable : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Nombre d'élèves : _____

PAR SOLIDARITÉ



PLUS SOLLICITÉE QUE JAMAIS, AMNESTY INTERNATIONAL DOIT RÉAGIR AVEC EFFICACITÉ AUX ÉVÉNEMENTS DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE DU NORD. LES ÉQUIPES D'AMNESTY EXPLIQUENT DE QUELLE FAÇON ELLES SOUTIENNENT LES COMBATS POUR LA LIBERTÉ ET LA JUSTICE DANS LA RÉGION.

Au cours des 14 derniers mois, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, des millions de personnes de tous âges et de tous milieux, en particulier des jeunes et – souvent en première ligne – des femmes, ont envahi les rues pour exiger des réformes. Beaucoup continuent de manifester malgré l'extrême violence dont font preuve l'armée et les forces de sécurité de ceux qui prétendent gouverner en leur nom.

Les mouvements de protestation ont réuni des gens issus d'une multitude de groupes ethniques et religieux. Après des années d'oppression, de violations des droits humains, de mauvaise gestion et de corruption, ils ont élevé la voix avec une énergie et une puissance inédites, réussissant à renverser des dirigeants installés depuis longtemps au pouvoir, en Tunisie, en Égypte, en Libye et au Yémen, et qui, jusqu'à 2011, semblaient invincibles.

Soutenus par l'Arabie saoudite, les dirigeants de Bahreïn ont répondu à la contestation par la force, faisant de nombreuses victimes et aggravant les divisions, avant de s'engager dans un processus

de réforme, de réparation et de réconciliation. La Syrie est au bord de la guerre civile et son président, Bachar el Assad, fait usage d'une brutalité implacable pour écraser la contestation.

AMNESTY EN ACTION

Dès que l'ampleur des troubles a été établie, Amnesty International est passée en « mode de réaction à la crise » et a réaffecté ses ressources de manière à améliorer le suivi de la situation des droits humains dans la région et à intensifier son action.

Des chercheurs et d'autres experts ont visité des hôpitaux et des morgues, ont consulté les registres des hôpitaux et des prisons et se sont entretenus, entre autres, avec un grand nombre de victimes de violations des droits humains et de témoins de ces violations, des responsables gouvernementaux, des représentants d'ONG locales, des professionnels de la santé, des avocats, des militants politiques et des défenseurs des droits humains.

Les organisations de défense des droits humains – parmi beaucoup d'autres – n'étant pas autorisées à pénétrer en Syrie, nos équipes se sont rendues au Liban, en Turquie et en Jordanie pour rencontrer des gens qui avaient fui la Syrie récemment. Même si les autorités yéménites nous ont refusé l'accès au Yémen, nous avons pu suivre de près la situation sur place grâce aux liens que nous entretenons de longue date avec des personnes et des organisations basées dans le pays. Cela nous a permis, avec les résultats d'autres recherches, d'établir la véracité d'un grand nombre d'allégations et de démentis concernant les atteintes aux droits humains, de publier des rap-

ports et de diffuser quasi quotidiennement des informations sur les événements survenus dans la région, sous l'angle des droits humains. Ces recherches ont servi de base aux efforts que nous avons déployés à l'échelle mondiale (campagnes, actions de plaidoyer et travail auprès des médias) pour soutenir l'exigence de changement des habitants de la région, qui veulent le respect des droits humains.

Chaque semaine, l'organisation a émis des actions urgentes en faveur de personnes qui se trouvaient en grand danger, soit parce qu'elles risquaient de faire l'objet d'un procès manifestement inique, d'une exécution ou d'actes de torture, soit parce qu'elles avaient disparu.

Tous les jours ou presque, des communiqués de presse et des articles d'actualité relatant les événements clés, des dossiers, des billets de blog et des vidéos ont été mis en ligne sur le site d'Amnesty International (www.amnesty.be/printempsarabe), traduits, adaptés et diffusés par nos organes de presse locaux et les réseaux en ligne de l'organisation à travers le monde.

En amont des élections organisées en Tunisie le 23 octobre 2011 pour la formation de l'Assemblée nationale constituante, nous avons publié un manifeste en 10 points en faveur des droits humains. Ce texte appelait les candidats à s'engager à entreprendre des réformes indispensables, et notamment à maîtriser les forces de sécurité, à réformer le système judiciaire, à combattre la discrimination et à abolir la peine de mort. Sous la direction de sa section tunisienne, Amnesty International a fait pression sur les candidats pour qu'ils signent ce manifeste.

Au mois de mars, dans le monde entier, des

Manifestation à Bruxelles. Le 15 mars 2012 marquait le 1^{er} anniversaire de la révolution syrienne. © Aibf



AVEC INDIGNATION

gens ont signé une pétition intitulée « Il faut obliger les responsables du recours excessif à la force à rendre des comptes et protéger les manifestants » à Bahreïn. En août, parallèlement à la publication du rapport *Morts en détention : cas de mort en détention sur fond de protestations populaires en Syrie*, un site Internet interactif (www.eyesonsyria.org, en anglais) a été créé pour attirer l'attention sur 88 décès qui seraient survenus lors de gardes à vue.

En Libye, devant l'intensification du conflit, les membres de l'organisation ont appelé les deux parties à respecter les droits humains. À la suite du lancement du programme pour le changement en matière de droits humains et du rapport *The battle for Libya: Killings, disappearances and torture*, des militants du monde entier ont écrit au Conseil national de transition (CNT) libyen pour le prier instamment de placer les droits humains au cœur de la réforme institutionnelle et de veiller à ce que les milices qui le soutiennent ne commettent pas d'atteintes à ces droits.

Au Yémen, face à la brutalité du traitement réservé aux manifestants, nous avons attiré l'attention sur l'ampleur de la crise des droits humains que traverse le pays, notamment dans le rapport *Moment décisif pour le Yémen*, publié en avril, ainsi que sur les livraisons d'armes utilisées pour commettre des violations flagrantes des droits humains sur des manifestants pacifiques. Amnesty International a identifié au moins 10 pays fournis-

seurs – les États-Unis et le Royaume-Uni, mais également l'Allemagne, la Bulgarie, la France, l'Italie, la République tchèque, la Russie, la Turquie et l'Ukraine – qu'elle a engagés à suspendre immédiatement l'autorisation, la livraison et le transfert d'armes, de munitions et d'équipements connexes à destination du Yémen.

Nous nous sommes élevés avec d'autres organisations contre la répression menée aux Émirats arabes unis à l'égard des contestataires, et avons fait campagne sur le cas de cinq militants de la société civile condamnés en novembre à des peines de prison de deux à trois ans à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante; ces hommes ont retrouvé la liberté le lendemain à la suite d'une grâce présidentielle.

En Arabie Saoudite, après avoir découvert que le gouvernement préparait une loi antiterroriste draconienne, nous avons lancé une action en ligne qui a permis à plus de 28 000 personnes du monde entier de demander au roi Abdallah bin Abdul Aziz al Saoud de mettre le projet de loi en harmonie avec les normes internationales en matière de droits humains. Nous avons également publié en décembre le rapport *Arabie saoudite : réprimer au nom de la sécurité*, qui porte sur une nouvelle vague de répression dans le contexte actuel de contestation et de mesures de lutte contre le terrorisme.

Amnesty International a également eu recours à des actions urgentes et à des déclarations pour

exhorter les autorités iraniennes à enquêter sur les cas manifestes de recours excessif à la force lors des manifestations et leur demander de remettre en liberté les personnes maintenues en détention arbitrairement, notamment les prisonniers d'opinion. Une proposition de loi déposée au Majlis (Parlement), qui aurait renforcé les restrictions pesant sur le fonctionnement des ONG indépendantes, a été renvoyée pour réexamen à la suite d'une action d'Amnesty International. L'organisation a aussi fait campagne contre le recours croissant à la peine de mort dans le pays, publiant en décembre le rapport *Addicted to death: Executions for drugs offences in Iran*, et rappelant que, par le passé, ce type de recrudescence avait été suivie d'exécutions massives, souvent sommaires, de prisonniers politiques.

Au fil des événements qui agitent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, nous continuerons de rendre compte des violations et de mobiliser nos membres et sympathisants en signe de solidarité avec ceux qui se trouvent véritablement « en première ligne » pour réclamer des réformes, la responsabilisation des dirigeants et de vraies garanties pour les droits humains.

AGISSEZ

www.amnesty.be/printempsarabe

Les armes légères ou de petit calibre interviennent dans **60%** au moins des atteintes graves aux droits humains recensées en 10 ans par Amnesty International

26 millions de personnes à travers le monde avaient été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit armé fin 2008

128 conflits armés ont fait au moins **250 000** morts par an depuis 1989

En juillet 2012, les États membres se réuniront enfin aux Nations unies pour mettre la dernière main à un traité mondial sur le commerce des armes. Nous devons veiller à ce que la protection des droits humains soit au cœur de ce texte. RASHA ABDUL RAHIM vous explique comment prendre part à cette campagne.

Un soldat à Colombo, Sri Lanka, novembre 2008. Le conflit armé dans ce pays a coûté la vie à des dizaines de milliers de civils. Malgré les violations des droits humains, des gouvernements étrangers ont continué à autoriser la fourniture d'armements au Sri Lanka.

PAS D'ARMES POUR VIOLER LES DROITS HUMAINS

Saviez-vous que les exportations d'eau en bouteille et d'os de dinosaures sont soumises à un contrôle plus strict que les exportations d'armes classiques ? L'absence de normes internationales juridiquement contraignantes régissant le commerce mondial des armes a eu un coût humain énorme.

Des atteintes graves aux droits humains ont été perpétrées dans le monde entier au moyen d'un vaste arsenal d'armes, de munitions et de matériel connexe. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées, blessées, violées ou contraintes de fuir leur domicile.

À l'heure où la signature d'un traité mondial sur le commerce des armes est enfin en vue, nous devons veiller à ce que sa formulation n'émousse pas sa capacité à protéger les droits humains ; pour que ce traité empêche efficacement les États de se livrer au commerce des armes de manière irresponsable et en toute impunité, il doit éviter les failles qui affaiblissent aujourd'hui la plupart des accords nationaux, régionaux et multilatéraux sur le contrôle des armes.

Si nous voulons obtenir des résultats positifs et durables en matière de droits humains, il est nécessaire que les plus grands vendeurs d'armes au monde – les États-Unis, l'Union européenne (notamment l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni), la Russie, la Chine et d'autres – s'entendent sur des normes juridiquement contraignantes qui empêchent les transferts d'armes irresponsables.

UNE « RÈGLE D'OR » DE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Amnesty International et d'autres organisations considèrent que, pour être efficace, un traité sur le commerce des armes doit inclure une « règle d'or » visant à protéger les droits humains. Cette règle contraindrait tous les États à mener des évaluations rigoureuses, au cas par cas, de l'ensemble des transferts d'armes internationaux envisagés, et à faire obstacle à ces transferts dès lors qu'il existe un risque important que ces armes servent à commettre ou à favoriser des violations graves des droits humains. Nous avons également exercé de fortes pressions pour que tous les types d'armes et de transferts soient englobés dans le champ d'application du traité, et pour que celui-ci fasse l'objet d'une mise en œuvre efficace et transparente.

En impliquant une transposition effective dans le droit national, la ratification du traité imposera une responsabilité pénale accrue des personnes et des entreprises - marchands d'armes, intermédiaires, expéditeurs et commanditaires. Le texte prévoira également des sanctions à l'encontre des contrevenants à ces nouvelles réglementations. Cet accord devrait encourager les assemblées démocratiquement élues, les médias et la société civile à demander plus fréquemment des comptes aux

gouvernements sur les exportations, les importations et les transferts internationaux d'armes classiques, en particulier lorsque ces activités portent atteinte aux droits humains.

Toutefois, la forme et le fond du traité seront également déterminés en partie par l'action politique. Tous les pays importent des armes, et la plupart en font transiter sur leur territoire ou en exportent à des degrés divers. Amnesty International s'emploie à promouvoir les avantages d'un traité qui contribuerait à protéger les droits humains et encourage l'élaboration de normes efficaces et applicables. Ce mois-ci, nous lançons nos « 100 journées mondiales d'action » destinées à mobiliser les militants et à susciter une prise de conscience.

LA DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT L'ADOPTION D'UN TRAITÉ MONDIAL

Lors de la réunion du Comité préparatoire des Nations unies qui s'est tenue en juillet 2011, les propositions des États ont été réunies dans le projet de texte du président. La « règle d'or » y figure.

Au cours des semaines précédant la conférence des Nations unies de juillet 2012 et pendant cette réunion, de nombreux États membres défendront un texte final prévoyant « les normes internationales communes les plus strictes possibles » en matière de contrôle des transferts d'un large éventail d'armes classiques. Certains autres, en revanche, feront fortement pression pour que le texte demande seulement aux États de « prendre en considération » l'existence d'un risque de violation des droits humains, moyennant quoi ils ne seraient pas juridiquement tenus de stopper les transferts en cas de risque élevé. Sans une telle obligation, le traité serait nettement plus faible. Or, une réglementation molle ne permettrait pas de juguler les transferts d'armes irresponsables ou le trafic illégal d'armes.

Les gouvernements de tous les pays doivent soutenir un traité sur le commerce des armes solide assorti d'une « règle d'or » en matière de droits humains, de façon à lutter efficacement contre les violations graves de ces droits. Vous pouvez les aider à prendre la bonne décision.

AGISSEZ

Suivez nos mises à jour et joignez-vous à nos actions de solidarité au cours des semaines à venir, en particulier notre Semaine d'action mondiale du 11 au 17 juin. Contactez la section belge francophone d'Amnesty International pour savoir comment participer : rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, 02/538.81.77, www.amnesty.be

Ensemble, empêchons que les armes servent à commettre des atrocités et des actes de violence. www.amnesty.be/armes

CALENDRIER

2003

Lancement de la campagne *Contrôle les armes*, qui a obtenu le soutien de plus d'un million de personnes à travers le monde en faveur de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

2006

La coalition de la campagne *Contrôle les armes* remet la pétition mondiale du million de visages au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Cette pétition exhorte les États à mettre en place un instrument mondial visant à réglementer les transferts d'armes irresponsables.

Décembre 2006

Aux Nations unies, 153 gouvernements se prononcent enfin en faveur de l'élaboration d'un traité mondial sur le commerce des armes.

2009

L'Assemblée générale des Nations unies fixe un calendrier pour la négociation du traité sur le commerce des armes. Celui-ci prévoit une réunion préparatoire en 2010 et deux en 2011.

MAI-JUIN 2012

Campagne de mobilisation.

2-27 juillet 2012

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS

relatives au traité sur le commerce des armes.



© Amnesty International

LES DROITS HUMAINS SOUS LA LUMIÈRE

Un nouveau mécanisme mis en place par les Nations unies permet de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils améliorent leur bilan en matière de droits humains. **ANANDA REEVES**, adjointe au Programme de plaidoyer, en explique le fonctionnement.

En 2008, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a instauré un nouveau mécanisme : l'Examen périodique universel (EPU). Successivement, sur une période de quatre ans et demi, le Conseil étudie la situation des droits humains dans chacun des 193 États membres des Nations unies.

L'EPU est l'occasion pour la communauté internationale d'examiner le comportement de gouvernements qui, en règle générale, sont plutôt secrets et peu disposés à se soumettre à une enquête publique. Quelle que soit l'importance de leur rôle sur la scène internationale, leur puissance militaire ou économique ou l'intérêt plus ou moins grand qu'ils suscitent, tous les États participent à l'EPU.

Ce mécanisme peut être un espace efficace d'instauration et de renforcement d'une dynamique politique autour des grandes questions de droits humains. Lors de l'examen du Nicaragua en février 2010, plus de 10 États ont exprimé leur inquiétude à propos de l'interdiction de l'avortement par le gouvernement nicaraguayen. Cette interdiction est totale : elle s'applique même si la vie de la femme ou jeune fille enceinte est en danger, ou si la grossesse est la conséquence d'un viol.

Les membres d'Amnesty International se mobilisent depuis quelque temps sur ce sujet, qui fait partie de notre campagne pour le 50^e anniversaire de l'organisation.

Grâce à l'EPU, plusieurs États membres des Nations unies prennent désormais part au débat sur la législation nicaraguayenne. Ce faisant, ils intensifient la pression sur le gouvernement du Nicaragua et envoient un message clair aux autres pays où des lois draconiennes similaires violent les droits des femmes et des filles.

Le premier cycle de l'EPU, qui arrive à son terme en mars, correspond aussi à la première participation de la Somalie depuis 20 ans à un mécanisme d'examen des droits humains des Nations unies.

Lors de l'Examen, en mai 2011, la délégation somalienne à l'EPU représentait le Gouvernement fédéral de transition (GFT) de Somalie ainsi que le Puntland, une région semi-autonome de Somalie.

Le GFT a accueilli dans un esprit d'ouverture les recommandations faites pendant l'Examen. L'enjeu consiste maintenant à encourager le GFT à respecter ses engagements afin de résoudre les problèmes liés au conflit armé, à la faiblesse de la gouvernance et à l'instabilité dans les régions du sud et du centre de la Somalie. Amnesty International et d'autres organisations suivront de près ses progrès en la matière.

Néanmoins, l'EPU ne se fait pas sans embûches. Les États membres formulent des recommandations à l'attention de l'État en examen et les interactions sont parfois tendues, voire font l'objet de manœuvres politiques. Par exemple, les États peuvent chercher à échapper aux critiques en incitant les pays amis à mettre en avant lors de l'Examen les évolutions positives.

Mais la plus grande force de l'EPU réside peut-être dans sa capacité à stimuler l'action en faveur des droits humains au niveau national, bien loin des grands salons des Nations unies. Pour atteindre cet objectif, ce mécanisme doit être associé à un processus national efficace de réflexion et de planification en vue d'accroître la protection et le respect des droits humains. La société civile, les parlementaires et les organismes nationaux œuvrant en faveur des droits humains ont tous un rôle clé à jouer.

Pour Amnesty International, l'Examen périodique universel est également l'occasion de rencontrer des représentants des gouvernements et d'aborder avec eux les inquiétudes concernant la situation des droits humains dans leur pays. C'est pourquoi il est indispensable de sensibiliser de nombreux pays à l'EPU et de leur faire comprendre l'importance de ce mécanisme. Nous soutenons des ONG locales et d'autres acteurs de la société civile et collaborons avec ces partenaires dans leur participation au processus d'examen. Notre équipe Sierra Leone a ainsi mis en place un « centre d'information EPU » à l'intention des groupes de la société civile et aidé neuf autres groupes qui n'avaient jusqu'alors jamais travaillé avec les Nations unies à transmettre des informations. Ces voix sont celles qui doivent se faire entendre aux Nations unies, afin que l'expérience de personnes de toutes les régions de chaque pays soit reflétée dans l'Examen.

L'Examen périodique universel est accessible à tous, les diplomates de Genève n'en ont pas le monopole. La participation de la société civile est essentielle pour garantir l'impact de l'EPU au niveau national. Tout le monde peut y prendre part afin de veiller à ce que ce nouveau mécanisme mène à une amélioration réelle et substantielle de la protection des droits humains dans le monde entier.

AGISSEZ

Renseignez-vous pour savoir quand la situation de votre pays doit être examinée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, afin de préparer votre action. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://tinyurl/UPRcalendar>

Écrivez à votre gouvernement pour l'exhorter à consulter les organisations locales

indépendantes sur les questions de droits humains devant être abordées dans l'EPU.

Invitez votre gouvernement à respecter ses engagements formulés pendant l'Examen.

Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/en/united-nations/universal-periodic-review>



JEUNES TOUJOURS

La journée Oxfamnesty, qui a eu lieu le 7 mars 2012 à la Marlagne à Wépion, a rassemblé plus de 300 jeunes venus de toute la Belgique francophone, engagés dans des groupes Amnesty et des JM d'Oxfam. Par Laura Lhoir, responsable Jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Ces jeunes, qui se battent au quotidien pour les droits humains et pour un commerce équitable, ont pu se rencontrer, partager et débattre sur un thème qui leur va comme un gant : les jeunes comme acteurs de changement.

Au travers d'un parcours de découverte le matin et d'ateliers l'après-midi, et grâce à la venue d'intervenants de différentes organisations, ils ont pu approfondir certaines thématiques qui les concernent au quotidien, telles que le principe de non-discrimination, la liberté d'expression, le cyber activisme, le rôle de la commune, le commerce équitable, le bio, etc. Les ateliers ont été l'occasion de réfléchir aux moyens que les jeunes ont de faire changer les choses à leur niveau, dans leur école et leur commune.

La plénière du midi a permis aux jeunes de débattre sur les difficultés rencontrées lors de la réalisation d'actions en faveur des droits humains et

du commerce équitable à l'école. Une petite troupe de jeunes avait préparé des saynètes mettant en scène multiples obstacles à l'engagement, afin de permettre aux spectateurs de rebondir sur les situations et de trouver ensemble des solutions. L'intervention de différents acteurs de la société civile a permis à des jeunes de mieux connaître le quotidien de défenseurs des droits humains. Le débat qui a clôturé la plénière a été également l'occasion d'échanger et de partager les expériences et pratiques mises en place dans les différents groupes.

En fin de journée, après une flash mob endiablée menée par les élèves de l'Institut Saint Louis de Bruxelles, les jeunes sont repartis avec des idées pleines la tête pour continuer, diversifier et renforcer leur engagement à l'école et pour faire face aux difficultés inhérentes à l'action collective.

NOUS VIVONS ICI : SOLIDAIRES AVEC LES BIDONVILLES AFRICAINS

De nombreux gouvernements africains trouvent bien contrariants les bidonvilles et quartiers informels – certains d'entre eux gênent de grands projets d'urbanisme et de puissants investisseurs, d'autres ne méritent même pas qu'on envisage d'y faire des frais. C'est ainsi que les autorités ne revêtent pas les routes, n'installent pas de services sanitaires, ne construisent pas d'écoles. De plus, lorsque cela leur semble opportun, ils chassent les gens de chez eux. Les militants MINICAH OTIENO HAMISI (ci-dessous) et PHILIP KUMAH (en bas à gauche) ont parlé à BRIDGET BURROWS, chargée de campagne d'Amnesty, de la semaine d'action pour le droit au logement en Afrique.

© Madi Keita/Amnesty International



« **M**on rêve est que Nairobi devienne une ville respectueuse de la dignité de ses habitants. [Une ville où] les gens ont l'eau et l'électricité chez eux, vivent dans des maisons habitables. »

Minicah Otieno Hamisi a vécu de nombreuses années dans des quartiers informels de la capitale kényane. En tant que membre fondatrice de l'Équipe de réaction rapide contre les expulsions forcées dans la ville, elle est confrontée à une réalité très éloignée du rêve qu'elle nourrissait.

Le 3 décembre dernier, Minicah et son équipe ont été appelées à Maasai, un quartier informel du centre de Nairobi. À 5 heures du matin, avant le lever du soleil, un groupe d'hommes était arrivé dans le quartier et avait commencé à détruire les maisons. Ces hommes, des « voyous soutenus par trente policiers » selon Minicah, se sont présentés sans préavis.

« Je me suis rendue sur place juste après le coup de téléphone mais ils avaient déjà commencé, raconte-t-elle. Nous avons demandé au policier quelle autorité avait ordonné l'expulsion. L'entrepreneur lui a donné une lettre émanant du Conseil municipal de Nairobi. On détruisait ces maisons familiales pour construire une voie d'accès vers une propriété privée. [À l'issue de l'action] le quartier Maasai était complètement démoli. »

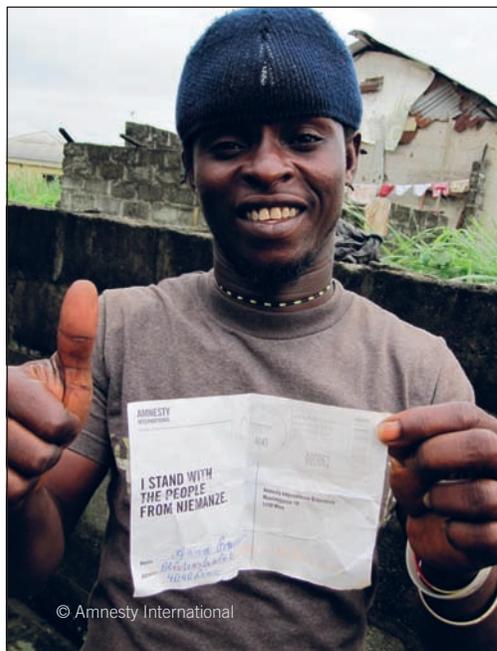
Quarante familles ont perdu leur logement ce jour-là. « Pendant une semaine, nombre d'entre elles ont vécu dans la rue avec leurs enfants et des personnes âgées. Il y avait une vieille femme qui avait été rudoyée, avait besoin de soins médicaux et ne pouvait plus bouger. C'était horrible,

vraiment horrible. »

L'expulsion de Maasai a eu lieu alors que les tribunaux n'avaient toujours pas statué sur l'affaire. Minicah et ses collègues ont interpellé la police et le Conseil municipal et ont obtenu ce qu'ils recherchaient. « Le 10 décembre, les familles ont reçu l'autorisation de se réinstaller dans des baraques. Nous avons mobilisé des habitants d'autres quartiers pour reconstruire les maisons. Nous devons nous aider les uns les autres, c'est tout ce que nous pouvons faire. »

Lorsque des personnes sont expulsées de force de leur maison, ce type de soutien de la part de militants et d'autres groupes est parfois leur seule bouée de sauvetage. Minicah explique qu'il « est difficile de combattre les expulsions forcées, surtout lorsque [vous êtes] sans-abri ». Elle parle d'expérience : en 1999, Minicah, son mari et leur enfant de trois ans ont perdu tous leurs effets personnels lorsque leur logement du quartier informel de Mukeuru Kwa Njenga a été démoli. « Ce jour-là, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps. Je me suis dit "comment est-il possible que des humains fassent cela à d'autres ?" C'est la rage qui m'a poussée à parler. »

Minicah ajoute que « lorsque [l'Équipe de réponse rapide] arrive, les gens se rendent compte que quelqu'un va se battre pour eux ». Cette équipe rencontre les habitants pour leur expliquer comment se préparer face à une menace d'expulsion et les informer de leurs droits et des problèmes qu'ils pourraient rencontrer. « Nous souhaitons que le Conseil municipal intègre les quartiers informels dans ses projets, précise-t-elle. Vous rendez-vous compte que les logements de



© Amnesty International

Prince Peter, ancien résident du quartier informel de Njemanze à Port Harcourt (Nigeria), était l'une des centaines de personnes expulsées de force de leur logement en août 2009.

« J'ai envie de pleurer lorsque je repense à ce jour-là. Il ne reste plus rien de ma maison. Les cartes postales et les messages sont porteurs d'espoir pour tout le monde. Nous sommes reconnaissants car cela montre que des gens nous soutiennent en dehors du Nigeria. Il y a des gens qui se battent pour la justice, qui se battent pour nous. » (août 2011).



© Philip Kumah



© Amnesty International

à l'économie ; mais qu'a fait le gouvernement en échange ? Il n'a construit aucune route, aucune école, aucun centre de santé. »

Les trois-quarts des habitants des villes africaines situées au sud du Sahara vivent dans des bidonvilles ou des quartiers informels. Ces chiffres continuent de croître régulièrement : les statistiques indiquent que, prochainement, il y aura plus d'Africains dans les villes que dans les villages - la plupart d'entre eux n'auront pas d'autre solution que de s'installer dans un bidonville.

Les millions de personnes vivant déjà dans des bidonvilles sont systématiquement oubliées dans les budgets et projets des autorités municipales. Les gouvernements africains bafouent les droits humains en manquant à leur obligation de fournir à ces personnes des services essentiels, tels qu'un approvisionnement en eau, des égouts, des écoles, des centres de santé, des routes et des postes de police, mais aussi en les expulsant de leur logement.

Selon Philip, pour que les choses changent, il est nécessaire que les habitants des bidonvilles de toute l'Afrique unissent leurs forces et travaillent ensemble. En août 2011, Philip faisait partie d'une délégation d'Amnesty International qui s'est rendue dans les bidonvilles du Nigeria. « Lorsque nous rencontrons des personnes venant d'autres bidonvilles du continent et constatons que nos problèmes sont identiques, cela nous rend plus forts. »

Minicah confirme. « S'il y a une lutte au Nigeria et que les militants sont soutenus par d'autres vivant au Kenya, les autorités sont soumises à une pression supplémentaire. Cette lutte n'est pas

seulement ma lutte, ni d'ailleurs celle de ma ville, c'est la lutte de l'Afrique. »

AGISSEZ

En mars 2012, Minicah, Philip et des milliers d'autres personnes vivant dans au moins six villes africaines se réuniront pour demander que cessent les expulsions forcées et que soit respecté le droit au logement. Associez-vous à Minicah et à Philip et refusez que les droits des personnes soient bafoués. Demandez que cessent les expulsions forcées. Signez la pétition et renseignez-vous sur la semaine d'action sur le droit au logement sur www.isavelives.be/fr/expulsions_afrique

tous ces gens n'apparaissent nulle part dans leurs projets ? Nous voulons aussi que le gouvernement adopte des lignes directrices sur les expulsions de sorte que toutes les normes internationales et notre Constitution soient respectées. »

Au Ghana, Philip Kumah milite également pour qu'il soit mis un terme aux expulsions forcées dans les bidonvilles et pour que les personnes y résidant vivent dans la dignité et soient protégées. Il affirme soutenir les projets de développement du gouvernement sous réserve que ces derniers ne bafouent pas les droits des personnes : « Le gouvernement doit négocier avec les résidents.

Nous demandons que soit adoptée une solution de relogement, de valorisation ou d'indemnisation. »

Philip vit dans le quartier informel Old Fadama, dans la capitale, Accra. « Je suis tailleur, je travaille, je paie mes impôts. Tous ceux qui vivent dans les quartiers informels du Ghana contribuent

En haut, au centre : Philip Kumah lutte contre les expulsions forcées au Ghana. Ici, il examine les débris d'une construction à Accra (décembre 2011).

En haut, à droite : Des habitants se rassemblent pour commémorer les deux ans de la démolition du quartier informel de Njemanze à Port Harcourt, au Nigeria (août 2011). Presque 17 000 personnes avaient alors été expulsées de force.

APPLIQUER LES DROITS HUMAINS AU QUOTIDIEN : QUEL RÔLE POUR LES COMMUNES ?

« Où les droits de l'Homme commencent-ils ? », s'interrogeait en 1948 Eleanor Roosevelt, co-auteure de la déclaration universelle des droits de l'homme. Et elle répondait : « Dans des lieux proches de nous, si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du globe. C'est le monde de la personne individuelle, du quartier où elle vit, de l'école ou du collège qu'elle fréquente ; de l'usine où elle travaille. Ce sont les endroits où chaque homme, chaque femme, chaque enfant cherche l'accès égalitaire à la justice, l'égalité des chances, le respect de la dignité et une protection contre la discrimination. Si ces droits n'ont pas de signification dans ces lieux proches, ils n'ont pas de signification ailleurs ».

Par Philippe Hensmans, directeur, et Julie Robeet, responsable des campagnes

La Cité, quelle que soit sa forme administrative (ville, province, département, région...), est marquée par la proximité du pouvoir et du citoyen. Aussi, on peut espérer que les droits fondamentaux individuels ou collectifs y soient plus facilement accessibles que dans d'autres espaces politiques.

Mais, bien que la Cité soit de toute évidence un espace privilégié pour la sauvegarde des droits humains, elle doit faire face à de nombreux défis liés, notamment, à l'actualité mondiale politique et économique. Comme, par exemple, la proportion croissante des migrations intra-continentales et extra-continentales vers les zones urbaines.

Faire face à ces problèmes, c'est donner la priorité à des actions de politiques publiques dites « inclusives » respectant la dignité humaine. Les politiques « inclusives » s'articulent autour de trois axes principaux : la pleine citoyenneté (ensemble des droits et devoirs élevant les individus à la catégorie de citoyens), la durabilité (engagement responsable vis-à-vis des générations futures), la démocratie et la participation citoyenne.

Autrement dit, trois grands axes sont à prendre en compte pour comprendre les droits humains :

- l'accès aux droits pour tout le monde
- l'obligation de rendre des comptes pour celles et ceux qui doivent fournir ces droits
- la participation de celles et ceux qui doivent avoir l'accès aux droits fondamentaux.

LE PREMIER LIEU DES DROITS HUMAINS

Ce sont là les clés de la citoyenneté active, les portes de la démocratie locale, qui ne peut se résumer à des services offerts à des citoyens consommateurs (même si la notion de service reste centrale), services délimités soit par la bonne volonté des décideurs, soit par les (maigres) moyens budgétaires mis à la disposition des communes. Or, le droit à un logement, pour ne citer que cet exemple-là, ne peut être ramené à l'inscription sur une liste d'attente; il importe que la commune, bien qu'elle ne soit pas le seul acteur à devoir s'activer en la matière, mette en place des

mécanismes qui garantissent l'accès à ce droit fondamental.

Comme le rappelle Jean-Paul Marthoz, « les compétences des communes touchent, en effet, directement à l'exercice des droits fondamentaux reconnus par les textes et normes internationaux, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement ou encore de l'égalité entre hommes et femmes. C'est aussi dans le cadre local que des habitants subissent l'injustice et l'arbitraire : l'expulsion de leur maison, l'insécurité, la violence. Pour les citoyens, la commune est incontestablement le premier " lieu des droits de l'Homme ", de leur respect... ou de leur transgression ».

Si la proximité est essentielle, donc, elle est trop souvent perçue en termes clientélistes, éloignant la relation élu-citoyen de la notion de droits pour se diriger vers celle de « passe-droits », précisément. C'est là, bien entendu, que la notion d'obligation de rendre des comptes est capitale, à condition, qu'elle ne se résume pas au processus électoral (pour peu qu'il existe, ce qui est le cas dans notre pays heureusement).

Les élections sont une évaluation « sanctionnante », c'est sûr, mais insuffisante dès lors qu'il s'agit d'examiner les politiques menées dans le détail. Le citoyen, et c'est bien normal, équilibrera le « pour et le contre » de la politique menée dans son ensemble par l'élu qui appelle à voter pour lui, cependant qu'une évaluation minutieuse des actions menées dans telle ou telle matière durant le mandat engagerait quelques fois à des modifications de comportements ou de procédures.

LA PARTICIPATION ACTIVE DES DÉTENTEURS DE DROITS

D'où bien sûr l'importance d'incorporer dans le processus politique la consultation des personnes et communautés



concernées, et ce dès les premiers stades d'un processus jusqu'à son évaluation. Et si la place nous manque ici pour développer tout cet aspect-là, il ne faut cependant pas oublier de se rappeler combien il est capital d'adapter les processus consultatifs aux populations concernées.

L'obligation de rendre des comptes sur base de droits inaltérables transforme aussi la relation entre le citoyen et l'élu, ou ses représentants administratifs.

Il y a quelques temps un responsable d'une association d'aide aux plus démunis, s'exprimait en ces mots à Amnesty International : dès lors que l'on met sur pied d'égalité, dans un débat par exemple, un pauvre et un politique (ou un représentant du CPAS), il n'est pas rare que la discussion s'arrête rapidement, car on est confrontés à deux logiques différentes.

C'est la force d'une approche basée sur les droits humains: ces derniers doivent être considérés pour ce qu'ils sont: des droits acquis et pas des avantages qui se méritent.

Plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années pour tenter de garantir cette approche basée sur les droits humains au niveau de la ville; on ci-

FRANK, GHANÉEN, VIENT D'ARRIVER DANS LA COMMUNE AVEC SA FAMILLE.

ÇA PASSE PAR MA COMMUNE

tera notamment la « Charte européenne des droits de l'homme dans la ville ». Bien que très intéressante, elle ne comporte malheureusement, comme beaucoup de déclarations, aucun aspect contraignant, ou en tous cas d'incitants à en traduire les principes en politiques concrètes.

Ce n'est pas le cas de la « Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité ».

Ce projet est né au cours du Forum des Autorités locales pour l'Inclusion sociale (FAL) de Porto Alegre (Brésil), un forum d'élus locaux qui se tient, depuis 2001, en parallèle du Forum social mondial. L'un de ses objectifs est de construire et développer, avec la société civile, des alternatives de gestion publique dans le processus actuel de globalisation.

En 2006, un groupe de travail sur les droits de l'Homme, alors coordonné par la Diputación de Barcelone a été mis en place, avec comme objectif principal l'élaboration de la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité. Le texte de la Charte-agenda a été formellement adopté lors du Conseil mondial de la fédération internationale des collectivités locales CGLU (Cités et gouvernements locaux unis l'équivalent mondial de l'Union des villes et communes, dont cette dernière fait partie) qui s'est tenu du 9 au 11 décembre 2011.

DES PRINCIPES ET DES PLANS D'ACTION

La Charte-agenda se fonde sur les valeurs et principes suivants :

- dignité de tout être humain, en tant que valeur suprême;
- liberté, égalité, notamment entre les hommes et les femmes, non-discrimination et reconnaissance des différences, inclusion sociale et justice;
- démocratie et participation en tant que forme de gouvernement des Cités;
- principe d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits humains;
- principe de développement durable sur les plans socio-économique et environnemental;
- principe de coopération et de solidarité entre tous les habitants de chaque Cité, ainsi qu'entre toutes les Cités du monde;
- principe de responsabilité partagée entre les gouvernements des Cités et leurs habitants, en fonction de leurs capacités et de leurs ressources.

La charte comprend douze droits fondamentaux, et chacun d'eux est accompagné d'un projet de plan d'action. Il serait trop long ici de détailler tous les éléments de la charte, vous trouverez la présentation de tout ces droits et plans d'action sur le site internet, mis en place par Amnesty International : www.lesdroitshumainsaucoeurdelacite.org.

EN BELGIQUE, UNE POLITIQUE COMMUNALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS EST POSSIBLE

La section belge francophone d'Amnesty International mène, cette année, une campagne pour la promotion et la protection des droits humains au niveau local. Pour ce faire, elle propose la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité à adoption par les conseils communaux des 281 communes de Wallonie et Bruxelles.

Le caractère international de la Charte-agenda (elle vaut pour n'importe quelle ville du monde) ne doit pas constituer un frein aux démarches. Il sera utile de faire un travail d'adaptation aux réalités locales, et le plan d'action qui accompagne chaque droit balise d'ores et déjà bien ce qui pourrait être réalisé par les communes, si ces mesures n'ont pas déjà été mises en œuvre. Chaque commune est bien évidemment libre d'opérer les choix qui conviennent le mieux à sa réalité locale : il n'est nullement attendu que tout soit réalisé immédiatement. Dans cette idée, la Charte-agenda peut être utilisée comme un outil de liste à cocher pour identifier les bonnes pratiques et pointer, éventuellement, les manques connus par les entités locales.

À la fin avril 2012, ce sont déjà 5 communes qui ont adopté la Charte-agenda. Ottignies, Louvain-la-Neuve, Schaerbeek, Chaumont-Gistoux, Visé et La Bruyère font figures de pionnières en la matière. Mais dans les mois à venir, beaucoup d'autres communes devraient prendre le pas et s'inscrire également dans la démarche proposée par Amnesty International. On le voit sur base de ces 5 communes, le travail intense mené par les militants locaux porte ses fruits. L'objectif ambitieux de la section belge francophone d'Amnesty International est de faire adopter la Charte-agenda par l'ensemble des 281 communes de Wallonie et Bruxelles.

MAIS LES COMMUNES ONT DÉJÀ PLEIN DE BONNES IDÉES!

Afin de favoriser l'adoption de la Charte par un maximum de communes, Amnesty International a décidé de recueillir quelques bons exemples de mise en œuvre de ces droits au niveau de la cité. Il en résulte un « guide des bonnes pratiques des droits humains dans la cité » de 180 pages qui, pour chacun des articles de la Charte, met en évidence plusieurs expériences concrètes déjà réalisées par des cités au quotidien avec, à chaque fois, des références concrètes et les coordonnées des initiateurs des projets illustrés. On y découvrira ce que font les échevins des droits humains dans leur commune, comment certaines villes organisent l'accueil des gens du voyage, ou encore assurent des funérailles dignes aux personnes sans famille. On y trouvera surtout de bonnes idées qui n'attendent que d'être adaptées aux réalités de chaque ville... Pour découvrir ces dizaines d'exemples, rendez-vous sur www.lesdroitshumainsaucoeurdelacite.org.



Vous n'aviez pas le temps? Vous ne saviez pas comment ?

Vous n'étiez pas le seul ! Désormais, où que vous soyez, quelle que soit votre disponibilité, vous pouvez contribuer au combat d'Amnesty International.

Prés de 4000 personnes ont fait le pas depuis le début de cette année. Vous pouvez rejoindre cet ensemble impressionnant d'activistes locaux qui permettent à Amnesty de faire la différence.

Concrètement, cela consiste à relayer deux actions faciles, rapides, et pourtant très importantes et efficaces pour les individus que nous défendons.

Inscrivez-vous et vous recevrez chez vous, quatre fois par an :

- 4 affiches à diffuser. Nous les appelons dazibao (affiche-journal);
- un lien vers une pétition en ligne qu'on vous demande de signer et de transmettre à votre entourage.

1. AFFICHEZ... ET PLUS PERSONNE N'IGNORERA !

Diffuser de l'information est vital.

Par votre action, par la visibilité que vous offrez aux campagnes d'Amnesty en affichant les dazibaos :

- vous sortez des victimes de l'ombre, vous nous aidez à mettre les projecteurs sur des atteintes graves aux droits humains;
- vous offrez l'espoir d'un changement;
- vous sensibilisez d'autres personnes qui se joindront à nous pour agir elles aussi.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES 4 DAZIBAO ET QUAND VAIS-JE LES RECEVOIR ?

1. Pour un contrôle du commerce des armes légers dans le monde - Juin 2012
2. Contre les expulsions forcées - 3 octobre 2012, Journée mondiale de l'habitat
3. La campagne bougies - Du 20 novembre, lancement de la campagne bougies au 10 décembre 2012, Journée internationale des droits humains
4. Le droit des femmes - 8 mars 2013, Journée internationale pour les droits de la femme

Après lecture du dazibao, nous vous demandons de les afficher, par exemple à votre fenêtre, dans les commerces avoisinants (pharmacie, bou-

langerie etc), dans les gares et arrêts de bus, dans votre lieu de travail, dans les écoles, dans votre administration communale, dans les hôpitaux, dans les centres culturels, dans la salle d'attente de votre médecin, dans votre salon de coiffure. En résumé dans tous les lieux de passage et les lieux d'attente près de chez vous.

Un petit calcul éloquent ? 4000 activités x 4 dazibao = 16 000 dazibaos affichés !

2. VOTRE SIGNATURE A PLUS DE POUVOIR QUE VOUS NE LE PENSEZ !

Si nous agissons seuls, il y a peu de chance d'être entendus ; quand on est rejoint par des millions de personnes, comme chez Amnesty, on représente une force non négligeable, qui est entendue par les organisations internationales et qui réussit à entrebâiller les portes des ambassades et des parlements. Dans nos actions de lobby, c'est votre signature qui fera la différence. Car votre signature au bas d'une pétition vient renforcer les recommandations que nos experts ont élaborées lorsque nous rencontrons un ambassadeur ou un premier ministre. Une signature seule n'a pas beaucoup de poids. Mais quand elle s'ajoute à des milliers d'autres, elle contribue au changement. Chacune d'entre elle est donc indispensable. N'en doutez pas, vous avez plus de pouvoir que vous ne le pensez !

Nous vous proposerons de signer et de diffuser dans votre entourage, quatre fois par an, une pétition qui se trouvera sur notre site d'action www.isavelives.be

ET SI JE SUIS EN VACANCES À L'UNE DE CES PÉRIODES ?

La diffusion de l'information peut se faire sur la durée, vous n'êtes pas tenu à une date fixe. Les thématiques abordées par les dazibaos seront malheureusement encore d'actualité un long moment.

ET SI J'AI BESOIN DE PLUS DE DAZIBAOS ?

Nous en serons ravis ! Et il vous suffira de nous contacter et de préciser le nombre de dazibaos supplémentaires que vous désirez. Jusqu'à épuisement du stock...

ET SI MA SŒUR / MON COLLÈGUE / MON VOISIN VEUT AUSSI AGIR ?

C'est avec grand plaisir que nous leur enverrons ce kit militant. Il leur suffit de nous contacter.

ET SI JE DÉSIRE ARRÊTER ?

Nous en serions attristés mais vous êtes totalement libre de votre choix. Encore une fois, il vous suffira de nous le faire savoir.

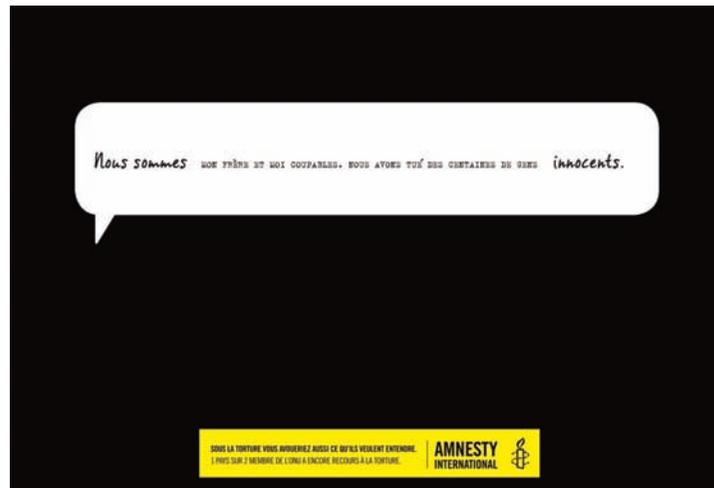
POUR PLUS D'INFOS

N'hésitez pas à contacter Antoine Caudron - acaudron@amnesty.be - 02 538 81 77.

Inscrivez-vous via

<http://petitlien.fr/activist>

Ou renvoyez le formulaire d'inscription suivant à Amnesty International, à l'att. de Antoine Caudron, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.



Les dazibaos sont des journaux muraux chinois qui ont notamment servi à faire connaître le combat des étudiants et des dissidents pour la démocratie. Le recto est une affiche, le verso est textuel. Deux exemples ci-dessus.

JE SOUHAITE RECEVOIR 4 FOIS PAR AN LE KIT D'ACTION DES ACTIVISTES LOCAUX (MERCİ DE COMPLÉTER LISİBLEMENT LES CHAMPS CI-DESSOUS)

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

TÉLÉPHONE FIXE

GSM

ADRESSE E-MAIL

@

YÉKÉS



UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspiras à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attractant.
- Un chèque repas de 7€ par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armelle BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

Agir

Le petit train citoyen « Ça passe par ma commune »

À la veille des élections communales du 14 octobre 2012, c'est l'occasion d'encourager les pouvoirs locaux de votre commune à s'engager sur la voie d'un développement durable, social et solidaire. À ce jour, une trentaine de groupes se préparent pour organiser au printemps 2012 un petit train citoyen. C'est une démarche ouverte à chaque citoyen qui le souhaite.

- Anderlecht : le samedi 23 juin
- Aubel : le samedi 12 mai
- Auderghem : le dimanche 17 juin
- Binche : le dimanche 2 septembre
- Couvin : le samedi 15 septembre
- Etterbeek : le dimanche 17 juin
- Floreffe
- Geer : le dimanche 3 juin
- Gembloux : le samedi 16 juin
- Ham-sur-Heure-Nalinnes : le dimanche 6 mai
- Herve : le dimanche 3 juin
- Ixelles : le dimanche 9 septembre

- Jodoigne
- La Louvière : le samedi 8 septembre
- Liège : le vendredi 17 août
- Mettet
- Mons : le vendredi 7 septembre
- Namur : le vendredi 15 juin
- Neder-Over-Heembeek : le samedi 5 mai
- Nivelles le dimanche : 10 juin
- Ottignies LLN : le dimanche 24 juin
- Schaerbeek : le samedi 16 juin
- Tournai : le dimanche 2 septembre
- Verviers : le dimanche 13 mai
- Waterloo : le dimanche 10 juin
- Wavre : le samedi 1^{er} septembre
- Yvoir : le dimanche 22 avril

Plus d'info :

www.capasseparmacommune.be

Internet

www.amnesty.be :
donnez-nous votre avis !

Voilà près d'un an que nous avons refait le design de notre site et revu l'organisation de notre contenu. De manière à pouvoir continuer de faire

évoluer notre site, qui est aussi le vôtre, nous avons besoin de votre avis en tant qu'activiste des droits humains et utilisateur du web. Il vous suffit de vous rendre à cette adresse et de répondre au questionnaire :

www.amnesty.be/votreavis

Merci pour votre participation !

Renseignements : 02 538 81 77

Namur

Marché aux livres au profit d'Amnesty International

Nous avons tous, chez nous, des livres qui somnolent dans le coin d'une bibliothèque ou au fond d'un carton, dans le débarras. Que nous les ayons achetés ou reçus, que nous les ayons aimés passionnément ou modérément, ils peuvent peut-être plaire à d'autres. Nous vous proposons de leur offrir une seconde vie en les donnant pour une bonne cause. Le groupe 8 – aidé par le groupe d'action – d'Amnesty International à Namur

accepte des livres tout au long de l'année. Ils sont triés, évalués, classés par thèmes puis mis en vente, lors d'un grand marché aux livres. Le prochain aura lieu à l'Athénée Royale, rue du Collège à Namur, le samedi 30 juin 2012 (de 9h à 18h). Tous vos livres sont les bienvenus, sauf les revues, les livres usagés, les manuels scolaires de plus de quinze ans. Nous vous renseignerons avec plaisir.

Infos : Elvire Minnart

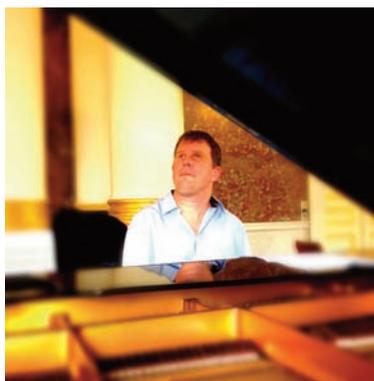
081/73 51 35 –

elvire.minnart@oneshot.be

9 juin

Venez choisir le livre de vos vacances...

Samedi 9 juin de 10h à 19h00 : Grande vente de livres d'occasion Plus d'un milliers de titres : littérature, romans, polars, essais, BD, livres d'art, livres pour enfants. Pour tous les goûts, à prix doux Où ? Au secrétariat d'Amnesty International 9 Rue Berckmans 1060 Bruxelles



Ce samedi 21 avril, avait lieu l'assemblée générale de Amnesty International Belgique francophone. Dans les lieux prestigieux du Palais des Académies, non loin du Parc Royal de Bruxelles. Conférences, présentations des comptes, rencontres, débats,... Photos de Benoît Priem pour Aibf.



AMNESTY INTERNATIONAL ÉLEVÉE AU RANG DE DOCTEUR HONORIS CAUSA DE L'UCL

« Tous connectés... un levier pour la démocratie ? » était le thème de la fête de l'Université Catholique de Louvain de l'année 2012. Trois personnalités ont été choisies pour recevoir le titre de Docteur honoris causa: Solange Lusiku Nsimire, Salil Shetty pour Amnesty International et Daniel Cornu.

Ces trois personnalités ont été accueillies au sein de la communauté universitaire lors d'une soirée organisée avec les étudiants le 1^{er} février et ont reçu leur titre de docteur honoris causa lors de la séance académique du 2 février dernier.

Mademoiselle France Misselyn, Présidente du kot Amnesty de l'UCL et « marraine » d'Amnesty International pour la cérémonie académique, a sollicité le Recteur

de l'Université Catholique de Louvain « de bien vouloir conférer à l'organisation non gouvernementale Amnesty International, le titre de Docteur honoris causa de l'Université car elle joue véritablement un rôle fondamental dans la promotion des valeurs démocratiques et qu'elle représente un grand réseau de personnes connectées. »

« Ce qui était, à ses débuts, un mouvement en faveur des prisonniers d'opinion, est peu à peu devenu une or-

ganisation militant en faveur de tous les droits inscrits dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Son soutien s'est ensuite étendu à d'autres droits, tel que, notamment, depuis 2009, le droit à la dignité.

De nouveaux membres sont venus amplifier sa voix. Cette voix qui s'est fait entendre, cette voix qui, rapidement, a été écoutée. Tant de personnes ont vu leur situation s'améliorer grâce à son action, tant de législations ont évolué sous sa pression, tant d'individus ont changé leur opinion... Pour ne citer que quelques victoires, je pense notamment au recul de la peine de mort dans le monde, à l'adoption du statut de la Cour Pénale Internationale, à la libération d'innombrables prisonniers... Et je m'arrête là car la liste est très longue, bien trop longue pour le temps qui m'est imparti !

Aujourd'hui, Amnesty International est devenue la plus grande organisation de bénévoles au monde. Elle compte près de trois millions de membres, sympathisants, militants, donateurs... menant à bien sa mission.

Ces personnes sont liées en un réseau serré qui couvre le globe et ne cesse de gagner en efficacité!

(...) La tradition veut que, lors des cérémonies Docteur honoris causa, on n'aborde pas uniquement les actions des docteurs mais également les traits de leur personnalité. S'agissant ici d'une organisation, c'est de ses membres que je voudrais parler. Bien plus que des écrivains obstinés (qui multiplient les lettres aux gouvernants de ce monde), bien plus que des vendeurs de bougies ou des démarcheurs à la sortie des grands magasins (même si tout cela est bien utile et a contribué aux succès d'Amnesty) je relèverais plutôt quelques mots qui les caractérisent : idéal, infatigabilité, optimisme...

Amnesty, à travers ses membres, est quelqu'un d'incroyablement optimiste, quelqu'un qui croit profondément en ce proverbe qui, depuis la création d'Amnesty, rythme ses actions: « Mieux vaut allumer une bougie, que maudire l'obscurité ». »

Après cette présentation rendant hommage aux membres qui composent la force d'Amnesty International, sous les feux de la rampe et aux bruits des trompettes, Shalil Shetty, notre secrétaire général a été élevé au nom d'Amnesty International au rang de Docteur honoris causa par Monsieur Bruno Delvaux, recteur de l'UCL.

Salil Shetty a exprimé toute sa gratitude envers l'Université et expliqué dans un discours chargé d'émotion tout l'honneur que ce prix rendait à Amnesty International.

« Merci de rendre honneur à Amnesty International en m'octroyant le titre de Docteur honoris causa aujourd'hui. C'est un privilège d'être présent ici au nom de l'organisation que je représente.

Je voudrais dire quelques mots personnels sur ce que représente Amnesty International pour moi : pour quoi je suis fier d'être son neuvième secrétaire général depuis sa création il y a cinquante ans, et ce que l'organi-

sation signifie pour moi.

Je suis relativement "nouveau" chez Amnesty International – j'en suis devenu le secrétaire général il y a moins de deux ans. C'est dès lors plus facile et moins embarrassant de vanter les mérites de l'organisation et d'évoquer les résultats selon moi extraordinaires qu'elle a obtenus. »

(...) L'an passé, j'ai rencontré Igor Sutyagin, un scientifique russe, à sa sortie de prison et je lui ai demandé si les lettres envoyées par Amnesty International avaient réellement servi à quelque chose.

Il m'a regardé avec étonnement. Son air incrédule semblait dire : comment quelqu'un à la tête d'Amnesty International pouvait-il bien lui poser une telle question ?

Il m'a ensuite dit que cela ne faisait pour lui aucun doute qu'une des raisons pour lesquelles il n'avait pas été torturé était que les autorités carcérales craignaient toujours un peu de le toucher. Il a reçu un flot continu de lettres de sympathisants d'Amnesty partout dans le monde – y compris, sans aucun doute, de Belgique. Toutes ces lettres lui ont conféré un nouveau statut et lui ont assuré une certaine protection. Il existe un nombre incalculable de témoignages en provenance du monde entier qui vont dans le même sens.

(...) L'une des prisonnières de conscience les plus remarquables, la leader de l'opposition birmane Aung San Suu Kyi, a passé la majeure partie des 20 dernières années sous résidence forcée ou derrière les barreaux (elle est aussi, comme je viens de l'apprendre il y a quelques jours, Docteur honoris causa de cette université – une raison supplémentaire de se sentir honoré de me retrouver en cette compagnie.)

Aung San Suu Kyi et moi-même avons discuté au téléphone après sa libération l'an passé – un des nombreux privilèges de cette fonction est de pouvoir rencontrer et discuter avec des personnalités extraordinaires.

Aung San Suu Kyi m'a dit qu'elle était convaincue que notre longue campagne en Birmanie avait joué un rôle important dans les changements survenus dans son pays. Elle a accepté mon invitation de prendre la parole lors de la conférence organisée pour notre 50e anniversaire aux Pays-Bas, intervenant par vidéo depuis son domicile à Rangoon. »

Pour conclure Salil Shetty a démontré une fois de plus qu'Amnesty International est une organisation tenace en déclarant « Amnesty International, j'en suis convaincu, sera là pour faire tout ce qui est nécessaire pour défendre la cause des droits humains pendant les 50 années à venir et au-delà. Et j'espère que vous poursuivrez ce chemin avec nous pour nous aider à réaliser l'impossible. »

Retrouver toute la vidéo de la cérémonie consacrée à Amnesty International sur le site internet de l'UCL : <http://www.uclouvain.be/404463>

DEUX PERSONNALITÉS ÉLEVÉES AU RANG DE DOCTEUR HONORIS CAUSA AUX CÔTÉS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Solange Lusiku Nsimire

Solange Lusiku édite le périodique *Le Souverain*, seul journal de la ville de Bukavu (Congo). Militante, elle travaillait au sein du Caucus des femmes congolaises du Sud-Kivu lorsqu'elle a rencontré le fondateur du *Souverain*, décédé peu de temps après. Elle a alors repris le flambeau. Le journal met en avant la démocratie et les droits de la femme. Elle se qualifie d'« ouvrière de la plume indépendante ».

Daniel Cornu

Journaliste, universitaire, blogueur, médiateur et auteur de référence, Daniel Cornu est l'auteur de plusieurs ouvrages majeurs sur l'éthique du journalisme. De nationalité suisse, il a enseigné dans les universités de Genève, Neuchâtel et Zurich. Il envisage l'information sur Internet d'un point de vue critique, notamment vis-à-vis des enjeux démocratiques de l'information en ligne.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVront VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.

En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez des **héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquitte de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

37.500 € =
solde pour
Amnesty

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

AGISSEZ MAINTENANT

www.ISAVELIVES.BE

BAHREÏN : AAYAT ALQORMOZI

UNE ÉTUDIANTE ARRÊTÉE POUR AVOIR LU DES POÈMES



© Amnesty International

Aayat Alqormozi, une étudiante de 20 ans, risque à tout moment d'être emprisonnée pour avoir récité plusieurs de ses poèmes, critiqués à l'égard du roi de Bahreïn et du Premier ministre. Elle les a lus à haute voix lors de rassemblements en faveur de la réforme, en février 2011. Le 30 mars 2011, elle a été arrêtée après avoir été contrainte de se rendre aux autorités, afin de protéger sa famille. Avant qu'elle ne le fasse, les forces de sécurité avaient effectué deux descentes chez ses parents et menacé de tuer ses frères.

Maintenue en détention jusqu'en juillet 2011, Aayat Alqormozi a été torturée pendant cette période. En juin, un tribunal militaire l'a condamnée à un an de prison, puis, en novembre, la Haute Cour criminelle d'appel, une juri-

diction civile, a décidé d'interrompre la procédure jusqu'à nouvel ordre. Cependant, sa situation juridique demeure incertaine, et les charges retenues contre elle n'ont pas été abandonnées. En septembre, lorsqu'elle a voulu reprendre ses cours à l'université de Bahreïn, un garde l'a empêchée d'entrer sur le campus. L'administration de l'université ne lui a donné aucune explication à ce sujet. Cependant, en janvier 2012, elle a signé des documents indiquant qu'elle pouvait reprendre ses études.

Au moins 1 000 personnes ont été arrêtées à Bahreïn à la suite des manifestations en faveur de la réforme qui ont débuté en février. Cinq personnes sont mortes en détention sous la torture. Des dizaines de détenus, comme Aayat Alqormozi, ont comparu devant des tribunaux militaires. La comparution de civils devant des juridictions militaires contrevient aux normes internationales d'équité des procès. En octobre 2011, toutes les affaires avaient été transférées à des tribunaux civils.

Veillez écrire aux autorités de Bahreïn pour leur demander de veiller à ce que la condamnation d'Aayat Alqormozi soit annulée et à ce que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées. Exhortez-les à ouvrir une enquête sur ses allégations de torture et autres mauvais traitements en détention, et à traduire en justice les responsables présumés de ces actes.

Envoyez vos appels à :

Dr Fatima Mohamed Al-Balooshi
Minister of Human Rights and Social Development
Ministry of Human Rights and Social Development
P.O. Box 32868
Manama
Bahreïn
Fax : +973 17104977
Courriel : pr@social.gov.bh
Formule d'appel : Your Excellency, / Madame la Ministre,

MODÈLE DE LETTRE

Madame la Ministre,
Je vous écris au nom d'Amnesty International organisation connue pour sa neutralité politique, au sujet de votre concitoyenne Aayat Alqormozi. Cette jeune étudiante de vingt ans a connu la prison et la torture pour avoir critiqué publiquement le Roi et le Premier Ministre. Libérée provisoirement par la suite, on lui interdit aujourd'hui de poursuivre ses études. Par ailleurs, elle est toujours sous la menace d'une nouvelle arrestation. Nous demandons pour elle la levée de

cette menace et nous vous demandons d'ouvrir une enquête au sujet des mauvais traitements et des tortures qu'elle affirme avoir reçus en prison et de traduire en justice les éventuels responsables de ces actes.

Veillez croire à toute ma considération,

UN MEMBRE DU COMITÉ DOMINICAIN DES DROITS HUMAINS PORTÉ DISPARU



© Amnesty International

Juan Almonte Herrera, membre du Comité dominicain des droits humains, est porté disparu depuis le 28 septembre 2009. Il aurait été enlevé dans la capitale, Saint-Domingue, par des agents de police armés.

Juan Almonte se rendait à pied à son lieu de travail, où il exerçait la profession de comptable, lorsqu'il a été enlevé. Le mois suivant, deux corps calcinés ont été découverts dans une voiture, à Saint-Domingue. La sœur de Juan Almonte Herrera a identifié l'un des corps comme étant celui de son frère, mais les tests ADN se sont révélés négatifs. La famille a contesté la façon dont ces tests avaient été réalisés.

Les proches et les avocats de Juan Almonte ont affirmé être surveillés par des individus qui, selon des témoins, seraient des policiers. Ils auraient fait l'objet de filatures en voiture et des personnes seraient postées dans la rue devant chez eux. La sœur de Juan Almonte a reçu des appels téléphoniques anonymes lui demandant de cesser de médiatiser l'enlèvement de son frère. Lorsqu'ils ont signalé ces incidents

aux autorités, on leur a dit de solliciter une protection auprès d'un corps de police, celui-là même qu'ils accusent de les harceler.

À plusieurs reprises, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a qualifié de totalement insuffisante l'enquête menée par les autorités dominicaines et a critiqué l'incapacité de celles-ci à prendre des mesures concrètes pour déterminer où se trouve Juan Almonte.

En mai 2010, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné à la République Dominicaine d'assurer la protection de la famille et des avocats de Juan Almonte. À ce jour, ils n'ont pourtant bénéficié d'aucune mesure de cet ordre.

Veillez écrire aux autorités dominicaines en les appelant à déterminer où se trouve Juan Almonte Herrera, qui a été enlevé le 28 septembre 2009. Demandez l'ouverture d'une enquête exhaustive, impartiale et indépendante sur sa disparition forcée et l'octroi à sa famille et à ses avocats d'une protection adéquate contre les menaces et le harcèlement. Envoyez vos appels à :

Lic. José Ramón Fadul
Ministro de Interior y Policía
Ministerio de Interior y Policía
Ave. México, Esq. Leopoldo Navarro,
Edif. Oficinas Gubernamentales
Santo Domingo
République dominicaine
Fax : +1 8096851194 ou +1 8096866599
Courriel : jfadul@mip.gob.do
Formule d'appel : Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Membre d'Amnesty international, organisation de défense des droits humains, j'ai appris la disparition forcée de Mr Juan Almonte Herrera. Cet homme a été enlevé le 28 septembre 2009 alors qu'il se rendait à son travail et n'a plus réapparu. Sa famille ainsi que l'avocat enquêtant sur ce cas ont été harcelés et menacés par des forces de police.

Nous demandons, en ce qui les concerne, une protection adéquate et en ce qui concerne Juan Almonte Herrera une enquête exhaustive.

Croyez, Monsieur le Ministre, à toute ma considération,

ÉTHIOPIE : CONSEIL ÉTHIOPIEN DES DROITS HUMAINS

LA LÉGISLATION S'OPPOSE À L'ACTION EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS

Une récente loi répressive compromet gravement les activités du Conseil éthiopien des droits humains (CEDH), une ONG qui surveille les violations des droits humains en Éthiopie et rassemble des informations à ce sujet. Les comptes bancaires du CEDH ont été bloqués, ce qui représente pour l'organisation un coût d'environ 566 000 dollars des États-Unis. À cause de la Loi de 2009 sur les sociétés et associations caritatives, le CEDH ne peut pas faire son travail, pourtant indispensable, et soutenir les victimes de violations des

droits humains en Éthiopie. D'autres organisations ont complètement arrêté de s'occuper des droits humains.

Le CEDH est la plus vieille organisation de défense des droits humains du pays. Depuis

20 ans, il

réalise un travail de recherche et de plaider de haut niveau dans toute l'Éthiopie. En tant qu'organisme indépendant, le CEDH a pu dénoncer de nombreux problèmes, même les plus sensibles. Dans ses 12 bureaux régionaux, le CEDH a également effectué de la formation en matière de droits humains, assuré le suivi des élections, mené des visites de centres de détention et apporté un soutien juridique à des victimes de violations.

La Loi de 2009 interdit aux organisations dont plus de 10 % des financements sont issus de sources étrangères de travailler sur des questions relatives aux droits humains. Une Agence des sociétés et associations caritatives a également été mise en place. Dotée de larges pouvoirs discrétionnaires, dont la surveillance des organisations locales et la possibilité de s'impliquer directement dans leur gestion et leurs activités, elle pourrait mettre encore plus en danger les victimes d'atteintes aux droits humains.

En raison de ces restrictions, le CEDH a dû fermer neuf de ses 12 bureaux et se séparer de 85 % de ses employés, dont certains ont fui le pays.

Les autorités éthiopiennes sont depuis longtemps hostiles au travail en faveur des droits humains, et le

personnel du CEDH a été victime de menaces, d'agressions et d'arrestations. Cette loi a encore exacerbé un climat déjà menaçant.

Veillez écrire aux autorités éthiopiennes en leur demandant de modifier la Loi sur les sociétés et associations caritatives afin de supprimer les dispositions qui limitent les activités en faveur des droits humains menées par des ONG locales ou internationales. Exhortez-les à débloquent les comptes bancaires du Conseil éthiopien des droits humains et à autoriser cette organisation à accéder à ses fonds sans condition. Envoyez vos appels à :

Prime Minister Meles Zenawi
P.O. Box 1031
Addis Ababa
Éthiopie
Fax : +251 11155 2020
Formule d'appel : Dear Prime Minister, /
Monsieur le Premier ministre,



© Orestis Panagiotou-
Athens press agency

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
Je vous écris en ma qualité de membre d'Amnesty International, organisation apolitique de défense des droits humains. Notre mouvement ainsi que bien d'autres sommes profondément préoccupés par les mesures prises par votre pays concernant les organisations de défense des droits de l'homme dans votre pays, et tout particulièrement le Conseil Ethiopeen des Droits Humains (CEDH).

Ces nouvelles limitations sont telles que le CEDH a dû fermer 9 de ses 12 bureaux et se séparer de 85% de ses employés.

Nous vous exhortons à mettre fin à cette situation et à débloquent les comptes bancaires du CEDH afin que cette organisation puisse accéder à ses fonds sans conditions.

Croyez, Monsieur le Premier Ministre, à toute ma considération,

UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE EMPRISONNÉ

L'objecteur de conscience Moon Myung-jin purge actuellement une peine de 18 mois de détention pour avoir refusé de faire son service militaire obligatoire. Militant pacifiste et bénévole au sein de l'Internationale des Résistant(es) à la Guerre (IRG), au Royaume-Uni, et au sein de l'ONG World without War, en Corée du Sud, il refuse de faire son service militaire en raison de son opposition à la guerre.

Moon Myung-jin explique qu'il a commencé à s'intéresser à l'objection de conscience en 2006, lorsqu'il a vu la police antiémeutes et les forces armées disperser violemment des manifestants pendant une campagne contre les expulsions forcées. Le 14 décembre 2010, le jour où il a reçu l'ordre de rejoindre les rangs de l'armée, il a tenu une conférence de presse devant le ministère de la Défense, et a affirmé son refus de faire son service militaire.

La première audience de son procès a eu lieu le 16 mars 2011 et il a été condamné le 30 mars. Détenu à Séoul, à la prison du Sud, Moon Myung-jin travaille de 6 heures à 18 heures en cuisine, avec des pauses pour le petit déjeuner et le déjeuner. Il partage sa cellule avec trois détenus condamnés pour des infractions pénales.

En novembre 2011, plus de 790 objecteurs de conscience étaient emprisonnés en Corée du Sud. Le droit sud-coréen ne contient aucune disposition permettant aux objecteurs de conscience d'effectuer un service civil de remplacement.

Veuillez écrire aux autorités sud-coréennes en les appelant à libérer immédiatement et sans condition Moon Myung-jin et à faire en sorte qu'il soit exempté de service militaire. Priez-les

instamment d'effacer son casier judiciaire ainsi que celui de tous les autres objecteurs de conscience de Corée du Sud, et de les indemniser de manière adéquate pour le temps qu'ils ont passé en prison. Envoyez vos appels à :

President Lee Myung-bak
1 Cheongwadae-ro
Jongno-gu
Seoul 110-820 - Republic of Korea
Fax : +82 2 770 4734
Courriel : foreign@president.go.kr
Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Des lettres de solidarité (de préférence en anglais ou en coréen) peuvent être envoyées à Moon Myung-jin en prison. Veuillez ne pas indiquer votre adresse. Adressez vos messages à :

Myung-jin MOON (Inmate No. 837)
Geumcheon P.O. Box 165
Geumcheon-gu
Seoul 153-600
République de Corée



© Sung-min KIM / World Without War

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,
Monsieur Moon Myung-Jin, votre concitoyen est actuellement en prison pour avoir refusé d'accomplir son service militaire. Il y aurait actuellement (en novembre 2011 plus de 790 objecteurs de conscience dans votre pays mais aucune alternative n'est prévue pour eux. Nous vous demandons sa libération immédiate, l'effacement de son casier judiciaire, ainsi qu'une indemnisation concernant le temps passé en prison.

Je vous prie de croire à toute ma considération,

IRAN : AHMAD ZEIDABADI

« ON A REÇU L'ORDRE DE T'ÉCRASER »

Journaliste et défenseur des droits humains, Ahmad Zeidabadi purge une peine de six ans d'emprisonnement en Iran. Il a également été condamné à une peine de cinq années d'exil intérieur après sa libération, assortie d'une interdiction à vie de se livrer à toute forme d'action sociale ou politique. Depuis fin janvier 2010, il est détenu à la prison de Rajai Shah, à Karaj, à l'ouest de Téhéran, où les conditions de détention sont très dures.

ne coopères pas, on peut faire ce qu'on veut de toi. Si tu ne veux pas signer le compte rendu d'interrogatoire, on te forcera à l'avalier. »

Il a comparu le 8 août 2009 dans le cadre d'un procès collectif « pour l'exemple » manifestement inique. Sa condamnation a été confirmée en janvier 2010. Amnesty International avait déjà fait campagne pour sa remise en liberté lorsqu'il avait été incarcéré pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

Pour de plus amples informations sur les préoccupations d'Amnesty International au sujet des personnes détenues en Iran, veuillez vous reporter au rapport "We are ordered to crush you": Expanding repression of dissent in Iran, MDE 13/002/2012, à l'adresse www.amnesty.org

Veuillez écrire pour demander la libération immédiate et sans condition d'Ahmad Zeidabadi, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion. Envoyez vos appels au responsable du pouvoir judiciaire :

Head of the Judiciary
Ayatollah Sadegh Larijani
(care of) Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street

Vali Asr Ave., above Pasteur Street intersection
Tehran
Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet : « FAO Ayatollah Sadegh Larijani »), ou larijani@dadgostary-tehran.ir



© www.kosoof.com

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Chef du pouvoir judiciaire iranien, Ayatollah Sadegh Larijani,
Je vous écris au nom de l'organisation de défense des Droits Humains, Amnesty International, connue pour son caractère humanitaire et apolitique. Nous sommes extrêmement préoccupés par le cas de Monsieur Ahmad Zeidabadi, journaliste, en prison depuis le 21 juin 2009, pour avoir critiqué le gouvernement iranien. D'après nos renseignements, ses conditions d'emprisonnement sont inhumaines et mettent sa santé en danger. Amnesty le considère comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate.

Je vous prie de croire à toute ma considération.

L'AVOCATE
PURGE UNE
PEINE DE
SIX ANS DE
PRISON EN
RAISON DE
SON ACTION
DE DÉFENSE
DES DROITS
HUMAINS.



© Payvand.com

Veillez écrire aux autorités en les appelant à la libérer immédiatement et sans condition. Envoyez vos appels à Amnesty, qui les transmettra aux autorités iraniennes :

Amnesty International
Belgique francophone
Rue Berckmans, 9
1060 Bruxelles

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,
Je suis profondément préoccupé-e par la situation de Nasrin Sotoudeh, avocate spécialiste des droits humains et mère de deux enfants. Nasrin Sotoudeh purge une peine de six ans de prison pour avoir exercé pacifiquement sa profession d'avocate. Cette femme est une prisonnière d'opinion et doit être libérée sans délai.

Depuis qu'elle a été arrêtée, le 4 septembre 2010, Nasrin Sotoudeh est incarcérée à la prison d'Evin, à Téhéran, où elle a été placée longuement en détention à l'isolement. Sa santé s'est détériorée à la suite des grèves de la faim qu'elle a entreprises pour protester contre son arrestation et ses conditions de détention.

Je vous exhorte à libérer immédiatement et sans condition Nasrin Sotoudeh, car elle a été emprisonnée uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et de réunion.

Veillez agréer l'expression de ma haute considération.

MYANMAR : KHUN KAWRIO

« ON A REÇU
L'ORDRE DE
T'ÉCRASER »

Le militant politique Khun Kawrio a été arrêté le 10 mars avec Khun Bedu et Khun Dee De, deux autres militants et responsables de mouvements de jeunes, également membres de l'ethnie kayah. Ils ont tous subi des

tortures et d'autres mauvais traitements avant d'être condamnés à des peines allant de 35 à 37 ans de prison. Khun Bedu et Khun Dee De ont été libérés le 13 janvier 2012 lors d'une grâce de prisonniers, mais Khun Kawrio est toujours derrière les barreaux.

Ils ont été arrêtés et emprisonnés pour avoir organisé une campagne appelant les jeunes à voter « non » à un référendum sur une nouvelle

constitution. Après son arrestation, Khun Kawrio a été interrogé 15 jours durant. Pendant cette période, il a été

frappé à coups de bâton, a reçu des coups de pied et a été forcé à s'agenouiller sur des cailloux. On lui a mis du ruban adhésif sur la bouche pour l'empêcher de crier, ainsi qu'un sac en plastique sur la tête. Il était contraint de rester couché au soleil pendant plusieurs heures et forcé à inhaler de l'eau, ce qui provoque l'équivalent d'une noyade. À cause de l'eau qui se trouvait dans ses poumons, il a souffert de problèmes respiratoires pendant plusieurs mois, mais n'a pas pu recevoir de soins médicaux.

Les trois militants ont été condamnés par les autorités militaires sans avoir été jugés. Khun Kawrio a été condamné en vertu de cinq lois différentes, l'ensemble de ses peines représentant 37 ans de prison. Il est actuellement détenu à la prison de Meiktila, à plus de 260 km du lieu de résidence de sa famille. Par conséquent, cette dernière peut difficilement lui rendre visite ou lui fournir des médicaments, des vêtements ou de la nourriture en complément des rations fournies par la prison.

Veillez écrire en vous félicitant de la libération de Khun Bedu et de Khun Dee De le 13 janvier 2012. Demandez la libération immédiate et sans conditions de Khun Kawrio, qui est considéré par Amnesty International

comme un prisonnier d'opinion. Envoyez vos appels à :

Minister of Home Affairs
Lt Gen Ko Ko
Ministry of Home Affairs
Office No. 10
Nay Pyi Taw
Myanmar

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,



© Amnesty

MODÈLE DE
LETTRE

Monsieur le Ministre,
Je vous écris au nom d'Amnesty International, organisation apolitique de défense des droits humains. Si l'organisation se félicite de la libération le 13 janvier 2012 de Khun Bedu et de Khun Dee De, nous vous demandons instamment de faire libérer immédiatement leur compagnon qui a été arrêté en même temps qu'eux. Il s'agit de

Khun Kawrio. Suite aux mauvais traitements reçus cet homme a vu sa santé gravement détériorée et il ne reçoit ni soins ni visites de sa famille qui habite très loin de la prison. Amnesty le considère comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate.

Je vous prie de croire à toute ma considération,

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX

KAMAL AL LABWANI

© Amnesty International



Kamal al Labwani, éminent dissident syrien (Appels mondiaux, août-septembre 2011), a été libéré le 15 novembre dernier après avoir passé six ans derrière les barreaux en raison de son opposition politique

pacifique. Sa libération a été retardée de plusieurs jours, les autorités syriennes ayant eu recours à une stratégie fréquemment utilisée, qui semble être une ultime tentative d'intimidation des prisonniers d'opinion.

À la faveur d'une mesure de grâce présidentielle annoncée le 31 mai 2011, sa peine de 12 ans de prison a été réduite de moitié. Par la suite, au mois d'août, une condamnation supplémentaire à trois ans de prison a été infirmée en appel. Il ne lui restait alors plus qu'à purger le reste de sa peine d'emprisonnement, soit six années.

Les proches de Kamal al Labwani sont très heureux et ont demandé que leurs remerciements soient transmis à toutes les personnes qui ont mené campagne en sa faveur.

AL AMIN KIMATHI

Le défenseur des droits humains kenyan Al Amin Kimathi a été libéré de prison en Ouganda en septembre dernier. Il avait été détenu pendant plus d'un an à la suite d'un voyage en Ouganda, où il s'était rendu pour assister au procès de six terroristes kenyans présumés. Toutes les charges retenues contre lui ont été abandonnées.

Al Amin Kimathi a passé près d'un an en détention provisoire. Les autorités ougandaises ont constamment refusé de lui communiquer, ou de communiquer à ses avocats, le moindre élément de preuve contre lui. Elles ont également interdit à quatre reprises aux délégués d'Amnesty International de rendre visite à Al Amin Kimathi.

« Nous sommes soulagés d'apprendre qu'Al Amin Kimathi a été remis en liberté, même si cette libération est bien tardive », a déclaré Michelle Kagari, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

CHINE ET VIÊT-NAM

© ICPC



Deux militants pour la démocratie, l'un en Chine, Huang Jinqui (à gauche), l'autre au Viêt-Nam, Truong Quoc Huy (à droite),

ont été libérés de prison avant la fin de leur peine. Huang Jinqui purgeait une peine de 12 ans pour avoir publié en ligne des textes politiques, entre autres un projet de création d'un parti démocratique et patriotique. Truong Quoc Huy (Appels mondiaux, juillet 2008) a été mis en liberté huit mois avant la fin de sa peine. Il avait été incarcéré pour avoir pris position sur Internet en faveur d'un changement politique pacifique et du respect des droits humains.

MYANMAR

Plus de 647 prisonniers politiques ont été libérés au Myanmar au moment de la rédaction de cet article. Il y a eu au moins 347 libérations entre le 17 mai 2011 et le 3 janvier 2012 et environ 300 de plus le 13 janvier. Parmi les personnes libérées figuraient neuf prisonniers d'opinion pour lesquels Amnesty a fait campagne.

Htay Kywe, Mie Mie (Appels mondiaux, décembre 2008), Min Ko Naing et U Gambira purgeaient des peines de 65 à 68 années d'emprisonnement en raison de leur rôle dans les manifestations pacifiques de 2007. U Khun Htun Oo a été condamné à 93 années d'emprisonnement pour des activités politiques pacifiques menées en 2005. U Ohn Than a subi une peine de prison à perpétuité en 2008 pour avoir manifesté seul contre le régime militaire. Les militants politiques Khun Bedu et Khun Dee De, membres de l'ethnie kayah, avaient été arrêtés en 2008, ainsi qu'un troisième homme, Khun Kawrio, qui n'a pas encore été libéré. Myo Min Zaw, condamné à 52 années de prison pour avoir distribué des tracts et organisé des manifestations étudiantes, a été libéré au bout d'environ 13 ans d'incarcération. Mais Ko Aye Aung, arrêté en même temps que Myo Min Zaw, n'a pas encore été remis en liberté.

De tous les prisonniers libérés, c'est Myo Min Zaw qui avait passé le plus de temps en prison. La plupart d'entre eux avaient purgé entre trois et cinq ans de peines extrêmement lourdes. Nous continuerons à demander la libération immédiate et sans condition des autres prisonniers d'opinion du Myanmar. Agissez en faveur de Khun Kawrio au moyen de nos pages d'actions (page 27).

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be/membres>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à [Michèle Ligot - mligot@amnesty.be](mailto:mligot@amnesty.be).

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ «AUF» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message "AUF" au numéro "3313".
 - La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
 - Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
 - Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
 - Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
 - **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
 - **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.
- Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY
INTERNATIONAL

